LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueïl Historique & Politique sur les Matieres du tems.

AVRIL 1732.

A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur de Sa Majesté Imperiale & Catholique, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXXII.

Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale & Catholique, & Approbation du Commissaire Examinateur.

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal regulierement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible : pour cela on continuë d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois separez, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même debite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, Litteraires, & entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux : Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere *Niceron*, *Barnabite*, à present 16. vol. : Bibliotheque Italique, *ou* Histoire Litteraire de l'Italie, *11.* vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, *5. Tomes, 10. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux, & la lecture en est également instructive & amusante. Ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes separés. Il en paroît aussi bien que de la* Bibliotheque Italique *& des Mémoires du* P. Niceron *un Volume tous les trois mois.*

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueïl Historique & Politique sur les Matieres du tems.

Avril 1732.

ARTICLE I.

Qui contient quelques nouvelles de Literature & autres remarques curieuses depuis le mois dernier.

I. IL s'est fait à *Strasbourg* l'établissement d'une Académie de Musique que l'on annonce, afin de le porter au point de perfection, par le nombre des personnes qui s'y feront recevoir, & dont les talens soient assurés. On souhaite sur-tout à present quelques belles voix de femme. Mr. le Cardinal de Rohan, & Mr. le Maréchal du Bourg en honorant de leur protection cet établissement, ont bien voulu y prendre la qualité d'Académiciens; & à leur exemple tout ce qu'il y a de plus distingué dans cette Ville. Pour donner une idée juste de la nouvelle Académie, il est nécessaire d'en raporter les Statuts & Reglemens que l'on voit dans les Articles suivans.

1. Le nombre des Académiciens de ladite Académie ne sera point fixé, & il y sera reçu autant de personnes qu'il pourra s'en presenter pour con-

courir à son établissement & à son entretien.

2. L'Académie sera composée de trois Classes, la premiere d'Académiciens honoraires qui voudront bien pour leur propre satisfaction & celle du public contribuer à son établissement & entretien.

La seconde d'Académiciens ordinaires, qui contribuans de même, voudront bien pour l'honneur de l'Académie, y exercer leurs talens.

Et la troisiéme d'Académiciens associés, qui voudront aussi exercer leurs talens, sans contribuer à la dépense.

3. Les Académiciens en Corps se choisiront pour Officiers un Directeur, un Inspecteur, deux Syndics & un Trésorier; ces Officiers seront annuels, à moins que l'Académie ne trouve à propos de les continuer; & ils ne pourront être choisis que dans la Classe des Académiciens honoraires ou ordinaires.

4. Le Directeur sera chargé de l'exécution reguliere des Statuts & Reglemens de l'Académie.

L'Inspecteur entrera dans tous les détails qui concerneront l'exécution de la Musique, indiquera les choses qui devront être concertées, & distribuëra les Rôles qui seront donnés assez à l'avance, pour que ceux ou celles à qui on les destinera, puissent en être sûrs.

6. Les deux Syndics donneront leurs soins à l'arrangement du lieu d'assemblée, & les ordres necessaires pour qu'il ne puisse y être introduit que ceux ou celles qui devront y entrer en conformité des Statuts & Reglemens.

7. Le Trésorier recevra tous les deniers de la Compagnie, & payera toutes les dépenses reglées, sur des Mandats qui seront necessairement signés du Directeur & de l'Inspecteur; il devra rendre compte de sa Gestion à la fin de chaque année; & ce compte

sera arrêté par lesdits Directeur & Inspecteur, assistés des deux Syndics, & en presence de tous ceux des Académiciens qui voudront en prendre connoissance.

8. La contribution à faire par chaque Académicien pour l'établissement & entretien de ladite Académie, ne pourra être moindre de 120. livres par an. Ceux qui voudront bien donner davantage en seront fort les maîtres.

9. Ceux qui desireront être du nombre des Académiciens, s'inscriront, & signeront eux-mêmes sur un Registre qui restera entre les mains du Directeur, en tête duquel seront couchés les presens Statuts. Ils seront tenus de payer six mois d'avance sur le pied ci-dessus, du premier Avril de la presente année, & cette espece d'engagement ne pourra être pour moins de deux années.

10. Sur le même Registre, ensuite desdits Statuts, sera écrit un état détaillé de la dépense à laquelle est fixé pour le present cet établissement, afin que chacun des Contribuans puisse en avoir connoissance.

11. L'Académie se propose de donner 4. Concerts par chacun des mois de Novembre, Decembre, Janvier, Février & Mars; trois pendant chacun des mois d'Avril & Mai, deux en Septembre. deux en Octobre, & de vaquer en Juin, Juillet & Août; ce qui formera trente Concerts par an; sauf à pouvoir changer quelque chose à cette disposition dans certains cas extraordinaires.

12. Chaque Académicien aura un Billet particulier, qu'il ne sera point tenu de laisser à la porte; il aura de plus trois Billets, dont il pourra disposer en faveur de sa famille, des Dames de la Ville, ou des étrangers, sans que toutefois cette facilité puisse regarder ceux de sa famille qui auroient des

Emplois ou établissemens particuliers.

13. Les Académiciens associés auront aussi des Billets particuliers qu'ils ne laisseront point, mais qui leur seront absolument personnels.

14. Les Etrangers passans à Strasbourg, seront admis gracieusement à quelques Assemblées; mais non ceux qui auroient à s'y établir par un séjour de quelque tems, & qui aprés avoir eu entrée à deux Assemblées, ne pourront plus y être admis qu'en souscrivant au moins pour six mois d'Hiver à compter du premier Octobre, ou pour trois mois d'Eté à compter du premier Avril, comme Académiciens, ce qui ne s'entend point de ceux qui étans capables d'exercer leurs talens, & le souhaitans, seroient reçus avec le simple agrément de l'Inspecteur.

15. La Garnison de Strasbourg étant toujours très-considerable, & composée d'un fort grand nombre d'Officiers, on distribuëra chaque jour d'Assemblée trois Billets pour chaque Bataillon ou Regiment de Cavalerie; & ces Billets qui ne pourront servir qu'une fois, & devront être laissés à la porte, seront remis à Messieurs les Commandans des Corps, pour être par eux donnés ou alternativement à Messieurs les Officiers, ou à ceux qui aimans cet amusement, souhaiteront d'en avoir; ce qui sera absolument à la disposition de Messieurs les Commandans, qui ne pourront cependant les donner à aucun particulier de la Ville.

La même chose s'observera en faveur de Mrs. les Ingenieurs & Officiers d'Artillerie, pour lesquels il sera donné trois Billets par Corps chaque Concert, lesquels Billets seront remis à Messieurs leurs Chefs ou Commandans, pour les distribuer comme ils trouveront à propos. Cette disposition ainsi convenuë, en consideration de ce que Messieurs les Chefs de ces deux Corps veulent bien concourir à

l'établissement

l'établissement & entretien de ladite Académie.

16. Messieurs les Officiers de l'Etat Major de la Place & leurs Familles, auront entrée libre au Concert toutes & quantes fois que bon leur semblera.

17. Les particuliers qui aprés le premier établissement fait, voudroient être de l'Académie, se presenteront au Directeur, souscriront sur le Registre comme les autres, & seront tenus de payer six mois d'avance de leur souscription.

18. Si à la fin de l'année il se trouve, lors de la reddition des Comptes du Trésorier, quelque fonds de reste, il sera employé à donner des gratifications à ceux des Gagistes que l'Académie estimera les avoir mieux merité par leurs applications ou talens.

19. Si par la suite les fonds de l'Académie venoient à être plus forts par la reception de nouveaux Académiciens, on se servirait de cet excédent, soit à se procurer de nouveaux Sujets, soit à augmenter les apointemens des Gagistes, & il en seroit fait mention sur le Registre.

20. Si dés-à-present ou par la suite les Académiciens trouvoient à propos d'augmenter ou changer quelque chose aux presens Statuts, cela pourra se faire du consentement unanime des Souscrivans.

Pour interpreter l'Article 12., l'Académie est convenuë que ce qui y est énoncé au sujet des Dames de la Ville, ne regarde que celles dont les Maris ne seroient point dans le cas de s'abonner.

II. Si l'on avoit accoûtumé d'inserer en même-tems dans ces Journaux les ouvrages d'esprit qu'on nous envoye, & ce qui les accompagne, sûrement la Lettre du jeune Mr. Dassier Desbrosses, Cadet à la Citadelle de *Metz*, qu'il nous adresse au sujet du Poëme suivant, y trouveroit une place avec justice; elle

elle est des mieux conçuë, & découvre dans un âge fort tendre, ce que le plus mûr donne ordinairement seul ; mais venons à l'œuvre, premier enfant du loisir de nôtre Poëte, il fait honneur à sa plume.

CORYDON, EGLOGUE.

L'Aurore au teint vermeil de sa robe naissante,
Montroit à l'Univers la couleur éclatante,
Et du haut de son char annonçant le Soleil,
Préparoit d'un beau jour la pompe & l'appareil;
Ses Coursiers écumans attelés par les heures,
Sortoient fiers & fougueux de leurs sombres demeures;
Et guidés dans les airs par les legers momens
Du tems qui passe & fuit, regloient tous les instans:
Quand Phœbus de la nuit chassant les voiles sombres,
Fit succeder le jour au silence des ombres,
Et tirant les mortels des doux bras du repos,
Pour hommage premier eut le chant des oiseaux.
A ses brillans rayons la tendre Philomele,
De Flore & du Printems la Compagne fidele;
Fit raisonner l'écho des Jardins & des Bois,
Du son mélodieux de sa plaintive voix.
Le Berger à ses chants quittant la mousse oiseuse,
Prêta l'oreille au bruit de sa plainte amoureuse;
Et l'heureux Laboureur pour aller au travail,
Tira ses Bœufs pesans du paisible Bercail:
Les diligens Pasteurs au son de leurs Musettes,
Sortirent leurs Troupeaux du fond de leurs retraites,
Qui fiers de voir le jour qu'on leur avoit ôté,
Honorent par des bonds leur douce liberté.
Entre tant de Bergers que la naissante Aurore
Vit dans les Champs fleuris du Printems & de Flore;
Corydon *que son cœur attendri par l'amour,*
Eveilloit chaque fois avant l'astre du jour.
Conduisit son Troupeau dans un Bois solitaire,

De tous ses sentimens secret dépositaire,
C'est-là que les Zephirs, c'est-là que les oiseaux
Mêloient leurs doux concerts, au murmure des eaux;
Et qu'un ruisseau tombé du haut d'une Coline,
Promenoit lentement son onde cristaline,
Qui coulant aux hazards sur un sable doré,
Offroit le cours tardif d'un Cristal épuré.
Au travers de ce bois il promenoit son onde,
Trainant à longs détours sa course vagabonde;
Et son bord ombragé, par tout étoit couvert
Des appas attrayants d'un gazon toujours vert.
Là Coridon assis, armé de sa houlette,
Egaya ses Troupeaux du son de sa Musette:
Paissez, leur disoit il, & goutez les appas
Des fleurs que le Printems fait naître sous vos pas;
C'est pour vous chers Moutons que ces Bois reverdissent,
Qu'on voit ces vastes Champs & ces Prés qui fleurissent;
Vous y pouvez venir sans craindre pour vos jours,
La fatale fureur des Lions & des Ours.
Les Loups dont vous craignez les horreurs & la guerre,
N'oseroient seulement approcher cette terre.
Pan, dont nous reverons les ordres & les loix,
De ces Hôtes cruels a deffendu nos Bois.
Ce Dieu veille toujours au soin de vôtre vie.
Bravez de ces gloutons la cohorte ennemie,
Et paissans à loisir sur ces côteaux prochains,
Allez mêler vos bonds aux danses des Silvains.
C'est sous le frais charmant de ces heureux feüillages
Dont jamais le Soleil ne perça les ombrages,
Que les faunes suivis de Flore, & des Zephirs,
Prennent d'un doux ébat les innocens plaisirs.
Les uns d'un pied leger, sur l'herbe encore naissante,
Dansent au son reglé d'une flute sçavante:
D'autres à qui l'amour fait ressentir ses traits,
D'Attalante ou d'Iris vantent les doux attraits:
Et dans une chanson que Venus leur inspire,

Tirent

Tirent un son plaintif de leur touchante Lyre.
Les Satyres plus loin de leurs longs chalumeaux
Enflent d'un air grossier les fragiles roseaux;
Et les Nimphes des Bois pour danser sous les hêtres,
Quittent les doux repos de leurs grottes champêtres:
Le bois avec éclat repond à leurs accents,
Et retentit du bruit de leurs Jeux innocents.
Echo, le triste écho dont le cruel Narcisse
Trop épris de lui-même a causé le suplice;
Mêlant sa foible voix à leurs tendres chansons,
D'un mot mal prononcé nous rend les derniers sons.
Ces lieux sont le séjour des plaisirs & des graces,
La paix avec les jeux les conduit sur ses traces;
Douce paix dont un Roy l'arbitre & le soutien,
Sçait au gré de ses vœux maintenir le lien.
Ha! si le Ciel benin dont vous êtes l'ouvrage,
Pouvoit de la raison vous accorder l'usage;
Si vous pouviez du sort fléchir la dure Loi,
Que ne diriez-vous point Moutons d'un si grand Roi.
Mais que dis-je, ces mots ont frapé vôtre oreille;
Quel est d'un tel récit l'éclatante merveille?
Vous négligez de paître, & semblez m'écouter,
Vous avez la raison, il n'en faut plus douter.
En faveur de LOUIS *les Dieux font ce miracle;*
En vain le sort cruel y vouloit mettre obstacle:
Quand on parle de lui, tout trouve de la voix,
Son nom peut animer les Rochers & les Bois.
Aussi diffère-t'il de tant d'autres Monarques,
Qui d'un sage & vrai Roy, n'ont que les vaines marques;
Et qui brillans aux yeux de l'éclat d'un faux jour,
Dorment au bruit pompeux d'une flateuse Cour.
Il fuit l'oisiveté, fille de la molesse
Qu'entretient le repos, qu'engendre la paresse;
Et loin de se laisser amolir par la paix,
Il va faire la guerre aux hôtes des Forêts.
Vous le voyez souvent dans les vertes Campagnes;

Ayant

Ayant à ses côtés Diane & ses compagnes ;
Tantôt poursuivre un Cerf plus leger que le vent,
Qui pensant fuïr la mort, la rencontre souvent.
Et tantôt un Chevreüil que sa maligne étoile
Au moment qu'il se sauve, arrête dans la toile.
C'est lui, c'est ce grand Roy, qui pare nos guerets,
Des utiles trésors de la blonde Cerés :
Qui dans nos champs semés d'une graine abondante,
Bannit honteusement la disette indigente.
Nous cultivons ici sous ces heureuses loix,
De nos peres premiers l'héritage & les droits.
Chaque jour nos Chevaux, & nos Taureaux superbes
Vont paître de ces prés les savoureuses herbes,
Là nos Bœufs attelés, pressés des aiguillons,
D'un pas tardif & lent, tracent de longs sillons.
Nous ne connoissons point la discorde ennemie,
Qu'encensent les sujets d'une Cour amolie ;
La même voix par tout regne dans nos hameaux ;
Nous sommes tous contens, nous sommes tous égaux.
Nous ne combattons point, pour voir avec outrage,
A qui plîra le col au joug de l'esclavage.
Simples sans lâcheté, nous parlons sans détour,
Et mortels ennemis des vices de la Cour.
Avares de l'encens que la vertu demande,
Au vice détesté nous refusons l'offrande :
Ces Champêtres climats ne sçauroient sans frayeur,
Souffrir d'un Courtisan le ton lâche, & flateur.
L'ardente soif de l'or, & le luxe des Villes
N'oseroient se montrer au fond de nos aziles ;
Nos grottes n'offrent rien de riche ou précieux,
Une natte, un gazon y frappent seuls les yeux.
Le démon ennemi du bonheur de la terre,
Ne soufle point ici les horreurs de la guerre ;
Et l'insolent Soldat les armes à la main,
Ne vient point de nos champs brûler l'herbe & le grain.
Point de tirans, l'amour entre seul dans nos fêtes ;

Lui

Lui seul dans nos hameaux, peut faire des conquêtes.
Libres du joug, nos cœurs ne suivent d'autres loix,
Que celles de LOUIS, *ou du tendre Carquois.*
Mais qu'ils sont différents tous deux dans leur empire,
L'un n'a que des douceurs, l'autre n'est que martyre:
Le premier enrichit, l'autre dans ses désirs
Toûjours vers quelqu'objet fait voler nos soupirs.
Et se joüant des cœurs qu'il soumet à ses chaines,
Des douceurs qu'il promet, ne donne que des peines.
Là Coridon finit, & bientôt dans les airs
Les oiseaux amoureux reprirent leurs concerts,
Dont ils n'avoient cessé le bruit & le ramage,
Qu'au récit des vertus d'un Monarque si sage:
Pan retoucha sa flute au milieu des roseaux,
Tout reprit son travail, & l'on vit les ruisseaux
Au seul nom de LOUIS, *suspendus dans leur course,*
Eux-mêmes se fuyans, s'éloigner de leur source.

III. Nous sommes au titre *de Germanorum veterum indole, & habitu corporis & mentis, eorumque vitâ privatâ*, dans la suite des Traités que Mr. Trever fait entrer dans son trésor des Antiquités Germaniques. Les Auteurs qui remplissent ce titre, sont.

257. Contingius *de habitûs Corporum Germanorum caussis.*

258. Trever *de morbo femineo veterum Scytarum.*

259. Kirchmaer *de veteri Celtarum Celia, Alia & Zytho.*

260. Hachenberg *de re vestiaria veterum Germanorum.*

261. Pol Leyser *de Jure Legitimæ.*

262. Konigsmann *de immersione infantium in aquis Rheni.*

263. Sperling *de vestitu veterum Danorum.*

264. Hachenberg *de nuptiis veterum Germanorum.*

265. Meinders *de nominibus & cognominibus veterum Germanorum.*

266. Strauch *de modis acquirendi veterum Germanorum.*

Suit la Classe seconde : elle comprend ce qui traite de l'Histoire Litteraire de la Germanie. Les divisions sont 1. *de linguis veterum Germanorum.* 2. *Litteratura veterum Germanorum.* 3. *Chronologia veterum Germanorum.* 4. *Inventa veterum Germanorum.* Voici ce qui regarde le premier Chef. Le Lecteur remarquera ou les superfluités à retrancher, ou les défauts à supléer ; de sorte que l'Editeur puisse en être averti : car c'est l'intention que l'on a dans la publication de cette liste abondante.

267. Hachenberg *de Linguâ veterum Germanorum.*

268. Konigsmann *de origine & origine Litterarum apud Germanos.*

269. Bocler *de Linguâ Celticâ.*

270. Kirchmaer *de Linguâ vetustissimâ Europæ Scytho-Celticâ.*

271. Jaeger *de Linguâ Scytho-Celticâ & Gothicâ.*

272. Loscheri *Litterator Celta.*

273. Christ. Broweri *Diss. de veteris populi Trevirorum Linguâ.*

274. Casaubonus *de Linguâ veteri Anglorum Saxonicâ.*

275. Belii Exerc. *de vetere Litteraturâ Hunno-Scythicâ.*

276. Petrus Septimius *de Linguâ Cimbricâ.*

277. Ottonis Sperlingii *Comm. de Linguâ Danicæ & nominis antiquâ gloriâ.*

278. Winstovii *Spicilegium Arctorum.*

279. Eurenius *de Antiquitate & origine Litterarum Græcarum & Runarum.*

280. Verelii *Runographia.*

281. Elvii *Idea Scipionis Runici.*

282. Fab. Torner *de præstantiâ Linguæ veteris Gothicæ.*

283. Stiernhielm *de origine Linguæ Gothicæ.*

284. Vulcanius *de litteris & Linguâ Getarum.*

285. Gemeenschap *tuschende Gothische ende Nederlutsche Tale.*

286. Odhelius *de conniventiâ Linguæ Persicæ cum Gothica.*

287. Abram Bohorius *horæ arcticæ sive Litteraturâ Latino Carniolana.*

288. Boxhornii *Epistolæ ad Blancardum de cognatione Linguarum Persicæ & Germanicæ.*

289. Jo. Georg. *Wachteri Glossarium Germanicum.*

290. Ponati *Harmonia der Sprachen.*

291. Praschii *Diss. de Latinæ Linguæ origine Germanica.*

292. *Claubergii* ars etymologica Teutonum.

293. Kirchmeier *de Linguæ Teutonicæ statibus.*

294. Morhoff *Verder teutschen sprache und Poesie.*

295. Egenolff *Historia der teutschen sprache.*

296. *Ejus controversia cum* Pol. Leysero.

297. Grubelius *de Linguâ Germanicâ vetere & hodierna.*

298. Aepinus *de Linguæ Saxonicæ inferioris neglectu injusto.*

299. Hungeri *Linguæ Germanicæ vindicatio contra Exotic. quosdam.*

300. Cellarii *Diss. de origine Linguæ Italicæ.*

301. Milius *de Linguâ Belgicâ.*

302. Wottoni *Synopsis thesauri Hickesiani.*

303.

303. Freheri *Diss. quâ Linguâ Reges Francorum usi sunt.*

304. *Ejusdem notæ in juramentum Ludovici Germanici & Caroli Calvi.*

305. Schilteri *Epinicion Ludovico Regi acclamatum.*

306. Frentzelii *Origines Sorabicæ.*

307. Kirchmeier *de origine, jure ac utilitate Linguæ Sclavonicæ.*

308. Frischii *Historia Linguæ Slavonicæ.*

IV. Journet, Libraire à la montée du Pont de Pierre à *Lion*, a fait une seconde édition *du Banquier François*, ou *de la Pratique des Lettres de Change &c. par Bouthillier*, corrigé & augmenté sur les avis des plus habiles Négocians de cette Ville. Ce Livre parut pour la premiere fois à *Paris* en 1724. Le public en reconnut d'abord tous les avantages; & c'est pour répondre à son empressement que l'Auteur s'est appliqué à perfectionner cet ouvrage. Il le divise en 4. parties. La premiere contient par ordre alphabetique une explication claire & précise des termes usités dans la pratique des Lettres de Change, ensorte qu'une simple lecture suffit pour en avoir une parfaite intelligence. Dans la seconde partie qui est divisée en 4. Chapitres, l'Auteur aprend en peu de mots l'étimologie, l'origine, l'utilité, la définition & la forme des Lettres de Change, dont il donne divers modeles, appliqués aux differens sujets qui peuvent se presenter dans la Banque. Il explique de plus les differentes especes de Billets, & les conditions qui leur sont essentielles, pour qu'ils ayent leur entier effet. Enfin il enseigne la maniere de faire des Lettres d'avis, & en presente plusieurs modeles. On voit par-là que le Sieur Bouthillier a eu principalement en vûë dans ces deux premieres parties, l'instruction des jeunes gens qui com-

commencent à travailler dans les Comptoirs. L'Auteur donne dans la troisiéme partie un Commentaire complet sur l'Ordonnance du Roi de France de 1673. On trouve dans la quatriéme plusieurs Edits, Déclarations, Arrêts & Reglemens qui concernent les Lettres de Change. Toutes ces pieces justifient ce que l'Auteur a avancé dans son ouvrage ; & les Négocians à qui elles doivent servir de regles, seront bien aises de les trouver réünies dans un seul volume.

V. Nouvelles Poësies spirituelles & morales sur les plus beaux airs de la Musique Françoise & Italienne, avec une Basse continuë, paroissent chez Guillaume Després, Jean Desessart, Philippe Lottin & Guichard, Libraires à *Paris*.

On voit dans la même Ville une seconde édition du *Discours Historique sur la Comédie, ou Traité historique & dogmatique des jeux de Theatre*, & des autres divertissemens comiques, soufferts ou condamnés depuis le premier siecle de l'Eglise jusques à present, avec un Discours sur les pieces de Theatre, tiré de l'Ecriture Sainte. Cette seconde édition ajoute beaucoup à la premiere de 1694. L'Auteur, le P. le Brun de l'Oratoire, avoit préparé ces augmentations avant sa mort. L'Editeur reserve l'éloge du défunt, pour le mettre à la tête d'un autre ouvrage du même Auteur qu'il va donner sous le titre, *Traité du discernement des effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas, avec l'Histoire critique des pratiques superstitieuses, qui ont séduit les peuples & embarassé les Sçavans.* Chez la Veuve de Laune.

VI. Le *Carnaval* est le mot de l'Enigme du mois passé : en voici une autre qui est assez ingénieuse, eu égard à ses proprietés.

ENIGME.

ENIGME.

SAns user de pouvoir magique
Mon corps entier en France à deux tiers en Afrique ;
Ma tête n'a jamais rien entrepris en vain,
Sans elle en moi tout est divin :
Je nourris le Paysan, quand on m'ôte le cœur ;
Tous les ans je renais paré de la verdeur.

Dans mon être simple & physique
Je suis propre à la chair aussi bien qu'au poisson ;
Mais si l'on renversoit mon nom,
Avec mon humeur phlegmatique
Je puis sans nul effort perdre plus d'un Gascon.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE, en PORTUGAL & en BARBARIE depuis le mois dernier.

I. SEville. Les réjoüissances tant à la Cour qu'à la Ville au sujet de l'heureuse arrivée à *Livorne* de l'Infant Dom Carlos, ont duré trois jours consecutifs : Le Bailly Dom Pedro d'Avilla y Gusman a donné un festin superbe à tous les Grands à cette occasion, & à son exemple la plûpart des autres Ministres étrangers n'ont pas oublié de se distinguer par des fêtes également magnifiques & galantes, & au goût de toute la Cour. Le Roi pour témoigner sa satisfaction, & recompenser le Marquis de Villa-Real, Exemt des Gardes Espagnoles, qui lui a le premier aporté cette nouvelle, l'a nom-

mé Brigadier de ses Armées, en lui conferant en même-tems une Commanderie d'un gros revenu. L'Exprés qu'on reçut le 16. Janvier dépêché de *Parme*, peut aussi s'attendre à quelque grace des bontés de ce Monarque, pour lui avoir donné avis que la Duchesse Doüairiere Dorothée avoit pris possession de ce Duché & de celui de *Plaisance* de la part de l'Infant-Duc, avec les cérémonies accoutumées; & que les Troupes Imperiales, qui avoient leurs quartiers dans ces deux Etats, s'étoient mises en marche vers le *Milanez*.

II. L'inquiétude a suivi de prés la joye qu'a ressenti la Cour en particulier, & la Nation Espagnolle en general, de l'exécution tranquile des affaires d'*Italie*: elle a été causée par la nouvelle que l'Infant Dom Carlos étoit attaqué de la petite verole; mais on a été beaucoup rassuré par des Lettres écrites de *Livorne* les 15. & 17. Janvier, & apottées ici par deux Couriers, dont la substance étoit entr'autres, que ce Prince commençoit à se mieux porter, qu'il avoit même bon apetit, & que sa petite verole lui étoit sortie à souhait & de la meilleure espece. On n'a pourtant pas laissé d'ordonner des prieres publiques dans toutes les Eglises de cette Ville, pour demander à Dieu qu'il lui plaise rétablir S. A. R. dans sa premiere santé.

III. Une nouvelle Compagnie de Carabiniers vient d'être formée par le Roi, qui s'en est déclaré Capitaine: elle consiste en trois Brigades de 45. hommes chacune, & Dom Bonaventure de Marimont a été fait Capitaine-Lieutenant de ce Corps. Le bruit court que S. M. a donné ses ordres pour former aussi incessamment entre le Royaume de *Valence* & la Principauté de *Catalogne* un Camp de 25. Bataillons, 8. Regimens de Cavalerie, & 4. Regimens de Dragons; & que la Cour pourroit bien

retour-

retourner à *Madrid* avant les prochaines fêtes de Pâques. Il y a en ceci quelque vraisemblance, d'autant que le Comte de Rothembourg, Ambassadeur de France, y a déja fait loüer un Hôtel pour son logement.

IV. Pour donner aux Anglois une satisfaction entiere sur les representations souvent faites au Roi par Mr. Keene, au sujet des hostilités que des Vaisseaux Espagnols en *Amerique* continuent de commettre contre ceux de cette Nation qui vont trafiquer dans ces mers-là, le Roi a donné une Cédule, conçuë dans les termes suivans.

DE PAR LE ROY.

D'*Autant que le Ministre de la Grande-Bretagne résidant en cette Cour m'a representé que nonobstant les ordres que j'ai donnés aux Vaisseaux Commissaires Espagnols en Amerique, de ne point commettre d'hostilités contre les Navires appartenans aux Marchands Anglois, ils continuent cependant de le faire, sous le prétexte de Commerce clandestin; j'ai résolu de réïterer les ordres déja donnés à ce sujet. Ainsi j'ordonne par cette Lettre aux Gouverneurs des Ports & Places de mes Dominations en Amerique, de ne pas souffrir que les Anglois & leurs Vaisseaux, qui navigent dans ces mers, & qui ne seront pas trouvés faire la contrebande, soient inquietés ou incommodés par aucun de mes Sujets. Je leur enjoins au contraire d'avoir soin que mesdits Sujets suivent les Loix & Ordonnances Royales, & qu'ils les observent ponctuellement: Et au cas que quelques personnes, malgré le present Ordre, & au mépris de mes Commandemens, vinssent à commettre de pareilles hostillités, mon intention est, que lesdits Gouverneurs procedent contr'elles avec la derniere severité*

& rigueur. Je déclare de plus que les Gouverneurs susnommés seront responsables de toutes semblables hostilités.

V. Dom Thomas Iriberri, Trésorier General, a été honoré du titre de Castille; & la Charge de Capitaine d'un Vaisseau de guerre a été donnée au Comte del Bene, frere du Prince de Masserano qui commandoit une Fregare. Le Roi a disposé aussi de quelques Places vacantes de Corregidors, & le Pere Bonaventura de Texada a été nommé Coadjuteur de l'Evêque de Cuba dans la Nouvelle Espagne.

VI. Enfin le 6. Février l'inquiétude causée par la maladie de l'Infant Dom Carlos, cessa entierement; un Exprés dépêché de *Livorne* le 22. du mois précedent ayant aporté à Leurs Majestés l'agréable nouvelle que S. A. R. étoit parfaitement rétablie de sa petite verole, & qu'elle alloit au premier jour quitter le lit.

VII. On desseche avec beaucoup de succés les mines d'or découvertes aux environs d'*Oropeza*; elles se trouvent plus avantageuses qu'on n'avoit crû, & la résolution est prise de commencer à en tirer l'or au Printems prochain. Le Duc d'Ormond Anglois, & fort connu pour avoir embrassé le parti du Chevalier de St. George, lors de sa descente en Angleterre, paroît actuellement à la Cour. La Duchesse d'Ossune y est aussi arrivée de *Madrid*; & l'Ambassadeur de Venise est au contraire sur son départ pour se rendre en cette derniere Ville; où il doit attendre l'arrivée de son successeur.

VIII. *Cadix*. Ce n'est pas à *Seville* seulement que le tremblement de terre dont on parla le mois dernier, s'est fait sentir; il a de même allarmé beaucoup les Habitans de cette Ville; ceux de *Port Ste. Marie*, de *Cordoüe*, & de divers autres endroits

droits, où les secousses n'ont pas été moins violentes; mais il ne leur en est resté que la peur, n'y ayant eu que trés peu de dommage causé par ce mouvement.

IX. En 45. jours un Bâtiment appartenant aux Gallions, & commandé par le Capitaine Harrison, arriva en ce Port le 27. Janvier venant de *Porto Rico*. Il raporte que le 3. Octobre dernier il se separa de la Capitane des Gallions, à environ 30. miles en deça de *Porto Rico*, & que les 4. Vaisseaux chargés de vif argent partis de ce Port de *Cadix* en dernier lieu, étoient arrivés à *Porto-Rico*, fort delabrés par une violente tempête qu'ils avoient essuyé dans le Golfe de *las Damas*, à la hauteur du vingt-uniéme dégré; mais qu'aprés y avoir été radoubés, ils en partirent pour *Vera-Crux* le 11. Decembre dernier avec un vent favorable. Le 4. Février on publia ici un ordre de la Cour, portant qu'une Flotille partira de nouveau pour ce Pays-là, sçavoir, pour *Vera-Crux*, dans le courant du mois de Juin prochain.

X. *Barcelonne.* Il a été enjoint à l'Intendant de cette Place de faire avec toute la diligence possible les dispositions nécessaires pour l'embarquement d'un bon nombre de Troupes du Roi, que l'on fait monter à 24000. hommes, dont une partie est déja en pleine marche pour se rendre de ce côté ci. Il doit aussi faire préparer un gros train d'Artilletie. En consequence de cet ordre on travaille avec chaleur à tout ce qui est nécessaire pour cet effet. L'on construit aussi quelques nouvelles Galeres, pour remplacer celles qui ne sont plus en état de servir. Cependant l'on ne penetre pas encore le veritable objet de ce grand armement, que quelques-uns croyent être destiné à aller reprendre la Ville d'*Oran* sur les Maures; mais c'est de quoi l'on ne pourra être

éclairci au juste qu'aprés l'embarquement des Troupes.

XI. *Portugal. Lisbonne.* Sur l'avis que des Sujets de l'une des Capitanies du Roy au *Brezil*, paroissoient disposés à se soulever, Sa Majesté fait lever quelques Troupes qui doivent y être envoyées pour les tenir en bride ; & l'on se flatte d'y réüssir. Comme l'on ne s'est pas encore beaucoup étendu sur ce Pays du *Brezil*, dont nous parlons dans presque tous nos Journaux, & qui est le titre du Prince héritier présomptif de la Couronne de Portugal, on ne sera, peut-être, pas fâché de trouver ici comment & par qui il a été découvert, sa situation, son étenduë, &c. & les mœurs de ses Habitans. Le Brezil est une grande Contrée de l'Amerique méridionale qui s'étend sur la Mer du Nord, depuis la Riviere des Amazones (Fleuve celebre ainsi nommé du nom des prétenduës Amazones, femmes belliqueuses qui ont donné le nom au Pays appellé le Royaume des Amazones) jusques aux Provinces de Paraguai. Sa côte fait un grand demi cercle qui a prés de 1200. lieuës, & la même Mer du Nord la baigne en trois endroits. Alvarez Cabral, Commandant de la seconde Flotte que le Roy de Portugal Dom Emanuel envoya aux Indes en l'an 1500., découvrit le premier ce Pays l'année suivante, y ayant été poussé par une tempête, & y éleva une colonne avec les Armes du Roy son Maître. Americ Vespuce, qui a donné son nom à l'Amerique, y penetra depuis plus avant. Les Peuples y vont tout nuds, ne sement, ni ne moissonnent, & vivent de la chasse, & des fruits que leur terre extrêmement fertile leur produit en abondance. Ils mangent leurs ennemis qu'ils prennent en vie, plûtôt pour contenter leur vengeance que pour satisfaire leur goût. Ils n'ont point de Prince, point

de

de loix, peu de Religion; & plusieurs d'entr'eux ne s'imaginoient pas même qu'il y eut de Dieu, avant qu'ils l'eussent apris des Européens qu'ils ont frequentés. On nomme une centaine de ces Peuples, & cela est peu de chose à l'égard de ce que nous ne connoissons pas. Les Portugais se sont rendus maîtres de ce qu'ils ont rencontré de plus agréable & de plus commode le long de la côte, où ils ont établi divers Gouvernemens qu'ils appellent *Capitanies*. Il y en a aujourd'hui quatorze en allant depuis la Riviere des Amazones jusqu'au Paraguai; sçavoir, Tamaraca la plus ancienne, Baltria de Todos-los-Santos, la plus celebre, Pernambuco, Paras, Maraham, Ciara, Rio-Grande, Paraiba, Seregippe, los Isleos, Porto Seguro, Spirito Santo, Rio Janeiro, & S. Vincente. Les principales Villes du Brezil sont, San-Salvador de la Baia de Todos-los-Santos, Olinda de Pernambuco, Puerto Seguro, San-Sebastian de Rio Janeiro, Spirito-Santo, Siera, & d'autres qui portent le nom des Capitainies. Ce Pays qui a son nom commun avec cette sorte de bois que nous appellons Brezil, & qu'il fournit abondanment, a été nommé le Pays de Ste. Croix. Bien qu'il soit sous la Zone Torride, l'air y est néanmoins assez temperé & les eaux excellentes: tout ce qu'on en connoit est fort sabloneux. Il n'y a que deux saisons differentes au Brezil; le Printems qui est assez temperé, mais pluvieux, & pendant lequel les arbres ne quittent pas leurs feüilles; & l'Eté qui est trés-chaud & trés-sec. Les Peuples y vivent quelquefois jusqu'à 150. ans. Ils sont de moyenne hauteur: ils ont la tête grosse, les épaules larges, la couleur rougeâtre, la peau bazanée, & ne s'occupent que de la guerre & de la vengeance. Ils courent la plûpart du tems, chassent, pechent, & se divertissent dans des festins. La mandioche, qui

est

est une sorte de racine, leur fournit de quoi faire du pain, & le cumin leur boisson: la chair des animaux boucannée ou quelque poisson, est pour eux un mets délicieux. Ils mangent aussi des serpens, des couleuvres, des crapauds, &c. qui y sont sans venin. Le bois de Brezil vient de leur Anahoutan, qui est un gros arbre sans fruit. On trouve dans cette contrée quelques mines d'or, beaucoup plus d'argent, du saffran, du coton, de la teinture rouge, de la lacque, du baume, du tabac, souvent de l'ambre gris, quelques mines de jaspe, & de crystal blanc, & rougeâtre, avec une grande quantité de sucre. Au reste il y a une si grande diversité de langages parmi les Peuples du Brezil, que Jarric assure que de son tems, on en comptoit jusques à 60. differents. Ceux qui se sont arrêtés prés des Portugais, sont pour la plûpart Chrêtiens: Ils habitent dans des Aldées, qui sont des Villages où il n'y a que quatre ou cinq maisons, mais si longues, que chacune pourroit contenir plus de 800. personnes. Les Missionnaires ont fait d'assez grands fruits en ce Pays.

XII. *Barbarie.* On débite pour certain que le Duc de Ripperda est actuellement à la Cour du Roy de Maroc; on fait aussi courir le bruit qu'il y a embrassé le Mahometisme, & qu'il a proposé entr'autres à ce Prince de faire un grand armement dans ses Ports, pour agir contre une Puissance de la Chrêtienté, qui est sans doute l'Espagne; mais il est bon d'attendre là-dessus de plus grands éclaircissemens. Voici entre-tems la substance d'une Lettre écrité de *Ste. Croix*, sur la fin de Janvier dernier.

„ L'Armée du Roy Muley-Abdalah composée „ la plûpart de Noirs, aprés avoir remporté depuis „ peu de grands avantages sur les Arabes rebelles,

„ s'est

„ s'est avancée jusqu'auprés de la Ville de Maroc ?
„ pour l'assiéger dans les formes, au cas qu'elle ne
„ veüille pas se soumettre de bon gré. Nous n'en
„ avons reçu aucune caravane depuis six Semaines,
„ ce qui cause un grand préjudice à notre com-
„ merce. On est informé que le Roy a dessein de
„ joindre son Armée au commencement d'Avril
„ à un grand renfort de Troupes, & qu'aprés
„ avoir soumis la Ville de Maroc à son obéissance,
„ il viendra de ce côté-ci. Un nouveau Gouver-
„ neur y est cependant attendu dans peu, il sera,
„ dit-on, chargé de prendre les mesures convena-
„ bles pour appaiser les troubles entre les Monta-
„ gnards, dont les Partis parcourent le Plat-Pays,
„ & y causent beaucoup de ravages.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE, & en SUISSE, depuis le mois dernier.

I. *Rome.* Le Pape entierement rétabli de sa derniere attaque de goutte, assista le 24. Janvier pour la premiere fois depuis sa convalescence, à la Congregation ordinaire du St. Office. S. S. a fait dire au Cardinal Doria qu'il eût à retourner incessamment à son Archevêché de *Benevento*, afin que sa presence pût servir d'obstacle aux tumultes qui s'élevent de tems en tems dans cette Ville, occasionnés par de faux bruits malicieusement répandus au sujet du Cardinal Coscia, dont l'affaire n'est pas en des termes d'accommodement, comme on l'a insinué le mois passé sur des avis qui nous avoient paru certains. L'une de ces émeutes arrivée vers

le milieu de Janvier, dura pendant plusieurs jours; elle fut excitée par un Chapelain venu exprés de *Naples* à *Benevento*, mais qui fut recompensé pour ce bel office, par la privation de son Canonicat. Voici la chose comme on aprend qu'elle s'est passée. Le Chanoine de concert avec deux Gentilshommes & quatre Chanoines, commença d'abord à répandre un bruit par toute la Ville que l'accommodement du Cardinal Coscia avec le St. Siége, étoit sur le point d'être conclu, & qu'on esperoit le voir bientôt rétabli dans son Siege Archiépiscopal. Cela fit une impression si forte dans l'esprit des Partisans du Cardinal, qu'ils ne manquerent pas de faire éclater publiquement leur joye. Le Soûsacristain de la Métropolitaine eut même la hardiesse d'ôter de dessus la porte de cette Eglise les Armes du Cardinal Doria. Le Gouverneur, Mr. Pierre Agostini, informé du trouble, fit sur le champ emprisonner le Chapelain qui en étoit l'auteur, le Soûsacristain, & quelques autres adhérens du Cardinal Coscia. Les deux Gentilshommes se refugierent dans une Eglise, mais les quatre Chanoines trouverent le moyen de se sauver dans le Royaume de *Naples*. On a fait partir là-dessus de cette Ville de *Rome* un Détachement de 80. Soldats, pour tenir en bride les malintentionnés, & pour renforcer en même tems la Garnison de *Benevento*: On y a aussi envoyé un Exprés avec des ordres au Vicaire General & au Gouverneur, de veiller le premier sur les démarches des Ecclésiastiques, & le second sur celles des Séculiers.

II. Le Cardinal Bentivoglio, immédiatement aprés avoir reçu avis de *Livorne*, que l'Infant Duc y étoit attaqué de la petite verole, fit exposer le Venerable dans l'Eglise de *St. Jacques des Espagnols*, pour obtenir par ce moyen de Dieu la convalescence

de

de ce Prince ; mais l'agréable nouvelle lui ayant été apportée ensuite, que Son Altesse Royale étoit hors de danger, il dépêcha incontinent un Exprés à la Cour d'Espagne pour l'en informer. Par ordre de cette même Cour, on travaille actuellement au dénombrement de tous les Espagnols qui se tiennent ici, sans qu'on puisse en penetrer le sujet.

III. Mr. Genovesi a enfin confessé ses crimes, sur ce que les Archers l'avoient lié pour être mis à la question : on les dit suffisans pour mériter la mort ; mais que le Pape aura la bonté de changer cette peine en une prison perpetuelle. Ce Pontife a accordé un Bref à Mr. Sardini, à la priere de ses parens & amis, par lequel il a le choix de laisser terminer sa cause par la Congregation de *Nonnullis*, ou par celle de l'Immunité sur les affaires du Piémont ; mais on ne sçait pas le parti qu'il peut avoir pris là-dessus. On a encore conduit dans les prisons de cette Ville le Secretaire de Mr. Coscia Evêque de Targa, & un autre Prêtre au service du Cardinal son frere. Aprés une nouvelle perquisition qu'on fit le 29. dans le Palais que Son Em. avoit occupé, on trouva divers écrits, & un petit sac plein de ducats. Quelques-uns croyent que bien loin de voir terminer son affaire à l'amiable, la Congregation de *Nonnullis* prendra bientôt de fortes résolutions contr'elle & les zélés de son parti, & que le St. Pere pourroit bien la priver aussi de sa dignité de Cardinal, afin qu'on puisse ensuite avec plus de liberté & moins d'égard proceder contre sa personne.

IV. Il s'est tenu devant le Cardinal Secretaire d'Etat, une Congregation extraordinaire de 24. Cardinaux, sur les démêlés qui regnent depuis si long-tems avec la Cour de *Turin*, mais on ne peut

pas

pas en découvrir le résultat, Leurs Eminences s'étant engagées de garder le secret qu'on nomme du *St. Office*. Ces differends paroissent toujours au même état ; cependant l'on a affiché dans tous les lieux publics de cette Capitale un Edit, par lequel Clement XII. prolonge encore pour un an aux Feudataires du St. Siege en Piémont, l'obligation où ils étoient de payer à la Chambre Apostolique ce qu'ils lui étoient redevables. On intercepte ici toutes les Lettres qui viennent de l'Isle de *Malthe*, à l'occasion de quelque broüillerie qui s'est élevée entre le Grand-Maître & l'Evêque d'*Epiphanie*.

V. A la demande de quelques Evêques, on a publié un Edit du St. Pere, qui modere divers privileges accordés à leur grand préjudice par Benoît XIII. son prédecesseur, aux Réguliers, & particulierement aux Dominicains. Sa Sainteté confera aussi le 1. Février l'Evêché d'*Assisi* à Mr. Rondoni, Maître de Chambre, sur ce que Mr. Aurelii, Prélat du Palais, s'étoit excusé de l'accepter. On assure qu'Elle a pareillement dessein d'accorder à la Republique de *Genes* l'honneur de la petite Cloche & le traitement de la Salle Royale, dont la Republique de Venise est actuellement en possession, moyenant des conditions trés-avantageuses, que les Genois offrent pour cet effet à la Chambre Apostolique ; & l'on croit aussi que Mr. Aquila a été nommé pour aller porter de sa part la Rose d'or à la Reine de Portugal.

VI. Le Cardinal Doria prit, il y a quelques jours, son Audience de congé de Clement XII., & partit ensuite pour son Archevêché de *Benevento*, selon les ordres qu'il avoit reçus. Le Cardinal Bichi arriva au contraire ici le 8. de *Sienne*, ayant été rencontré hors la Ville par deux Carosses du Cardinal Cinfuegos. Son Eminence alla descendre au Palais du Marquis Bichi son frere : Elle fera, dit-

on,

on, le premier Dimanche du Carême son entrée publique avec beaucoup d'éclat & de magnificence.

Des avis venus de *Seville*, portent que le Roy Catholique a déclaré Grands d'Espagne les Ducs Barthelemi, Corsini & Salviati, de même que le Marquis Rinuccini. On est aussi informé que les Galeres de France sont enfin arrivées à *Civitta-Vecchia*, ayant à bord le Duc de St. Aignan, qui vient à *Rome* en qualité d'Ambassadeur de Sa Maj. Trés-Chrêtienne.

VII. On commença le 14. à tirer à l'Hôtel de Ville la nouvelle Lotterie dont a parlé ailleurs. * Quelques Cardinaux zélés qui s'opposerent à cet établissement avant même qu'il ne fut formé, ont representé de nouveau au Pape, que le Mont de Pieté de cette Ville de *Rome* étoit rempli de meubles & autres effets, que le peuple y avoit mis en gage, afin de participer à cette Lotterie ; mais Sa S. qui la favorise, n'a pas fait grande attention aux representations de ces Prélats ; Elle leur a seulement répondu que ceux qui avoient mis ces gages au Lombard, pourroient les retirer bientôt par le bon succés de leurs Billets.

VIII. Le Prince de Palestrine a pris possession depuis peu de la Ville de ce nom & de ses dépendances, à l'insçû du Cardinal Barberini son oncle ; mais comme Son Eminence travaille en diligence à mettre au net les affaires de sa maison, pour les consigner à Mr. de Mesmar, chargé par le Pape de décider du démêlé entre ce Cardinal & le Prince son neveu, on sçaura peut-être bientôt quelle suite aura eu cette affaire, & ce que l'on aura décidé là-dessus. Ce qui regarde les Archers dont nous parlâmes le mois passé, & qui ont insulté le Patron & les Matelots de la Barque qui portoit Banniere Imperiale,

* *Voyez Février de cette année pag. 105.*

Imperiale, paroit assoupi, par une satisfaction que le Cardinal Camerlingue a crû nécessaire ; c'est l'enlevement de tous ces Archers que l'on a conduit par ses ordres dans les Prisons de cette Capitale.

IX. *Cesene.* Cette Ville a fait étiger dans sa grande Place une Statuë de marbre, qui represente Clement XII., elle a aussi établi une Academie de Sciences, composée de gens de Lettres qui ont tous recité des compositions à la loüange de ce Pontife, en presence du Cardinal Massei, en reconnoissance de ce que S. S. l'a rétablie dans ses anciens privileges, que le précedent Pontificat avoit abolis. *Cesene* est sur le Savio, & située dans un endroit trés-fertile de la Romagne ; elle a un Evêché Sufragant de Ravenne. On y voit sur un rocher les restes d'un Château qu'on croit avoit été bâti par l'Empereur Frederic II. Elle a été soumise aux Bolonois, puis à Maghinardio de Susenana, qui s'en rendit maître vers l'an 1293. Les Malatesta l'ont possedée ensuite, dont l'un la remit à l'Eglise. Alexandre VI. l'avoit donnée à Cesar Borgia ; mais ce dernier ne la tint pas long-tems. Il y a eu souvent des factions qui ont pensé ruiner entierement cette Ville.

X. *Naples.* Le Conseil Collateral & le Tribunal de la Chambre Royale s'étoient comme opposés à l'exécution d'un ordre de la Cour de *Vienne* envoyé ici, pour faire un dénombrement de toutes les Familles qu'il y a dans l'étenduë de ce Royaume, & de dresser un état de leurs facultés & de leurs revenus : ils s'étoient reservés, aprés une mûre déliberation, de representer à l'Empereur le danger qu'il y auroit de faire ce dénombrement dans une conjoncture où tout le Peuple Napolitain se plaint des Taxes, dont il prétend être surchargé, dans l'esperance que ce Monarque y feroit quelqu'attention ;

tion ; mais sur un nouvel ordre de la même Cour donné sur ce sujet, ces Tribunaux, ont enfin résolu de se conformer à l'intention de Sa Majesté Imp. Le Comte de Harrach, Viceroi, expédia là-dessus la nuit du 12. Février des Lettres circulaires dans toutes les Villes & Communautés du Royaume, qui leur enjoignent de dresser des listes exactes de toutes les Familles qui s'y trouvent, & de les envoyer ensuite à Son Excellence, sous de rigoureuses peines envers les contrevenans. Les Princes, & autres Nobles sont même obligés, ou en leur absence, leurs Héritiers, Facteurs, & Fermiers, d'envoyer ces listes à *Naples* dans le terme de deux mois.

XI. Le Cardinal Coscia obligé de nouveau de garder le lit, à cause de ses indispositions ordinaires, a fait suplier le Viceroi de le faire visiter par des Médecins, qui pourroient ensuite envoyer à *Rome* des attestations, comme il est hors d'état de s'y rendre pour obéir aux ordres du Pape ; mais Son Exc. n'a pas encore jugé à propos de lui répondre. On découvre par cet endroit, & par d'autres démarches de ce Cardinal, qu'il lui est toujours fort pénible de se résigner en cela à la volonté du St. Pere.

XII. Don Dominique de Luna d'Arragon a été élevé par l'Empereur à la dignité de Prince Napolitain, pour lui & pour ses descendans à perpetuité, & Sa Maj. Imp. l'a aussi honoré de l'Emploi de President de *Catanzaro*, Ville dans la Calabre ulterieure, située à deux ou trois miles de la Mer, entre *Squillace* & *Nicastro*. On a publié une Ordonnance de ce Monarque qui défend à tous les Sujets de ce Royaume, de participer à la Lotterie qu'on vient d'établir à *Rome* en la maniere de celle de *Genes*.

XIII.

XIII. *Livorne.* Depuis le 13. Janvier que l'Infant-Duc commença à être attaqué de la petite verole, on a fait partir chaque jour deux Couriers, l'un pour *Florence* & pour *Parme*, & l'autre pour *Seville*. Ce Prince rétabli de cette maladie, quitta sa chambre le 3. Février, & entendit la Messe dans la Chapelle du Palais Ducal. On chanta ce jour-là le *Te Deum* dans le Dôme, & l'on y donna la benediction du Venerable, au bruit de tous les Canons des Châteaux & des Galeres, & en presence de tous les Officiers, tant Espagnols, qu'Italiens, qui parurent à cette ceremonie avec des habits magnifiques, pour remercier Dieu du rétablissement de la santé de S. A. R. Le Comte de St. Estevan les traita ensuite trés-splendidement à dîner à diverses tables, ensemble tous les Ministres de la Cour, au concert d'une simphonie agréable de voix & d'instrumens. On jetta de l'argent au peuple, pour lequel on fit couler aussi deux fontaines de vin devant le Palais; & le soir il y eut encore un grand repas délicatement servi, & suivi d'un grand Bal qui dura jusqu'au lendemain matin. Toutes les personnes distinguées qui sont ici, ont eu l'honneur de complimenter l'Infant-Duc sur le recouvrement de sa santé, & ce Prince les a reçuës d'une maniere fort gracieuse: Il a fait present de 2000. piéces de huit à son Médecin Espagnol, & d'une pareille somme au Docteur Montrosi de Livorne: Les autres Médecins, Chirurgien, Apoticaire, &c. qui ont eu soin de sa personne pendant sa maladie, ont été recompensés à proportion: S. A. R. a fait aussi de grandes largesses aux Convents & aux pauvres de cette Ville & de celle de Florence; & l'Archevêque de *Pise* a touché de sa part mille pistoles, pour les employer à doter de jeunes filles, qui voudront se faire Religieuses, & qui n'ont pas de quoi fournir aux frais.

XIV.

XIV. Le départ de S. A R. pour se rendre à *Pise*, est fixé au 23. Elle y restera jusqu'au premier du mois de Mars, qu'elle ira coucher à *Ambrogiana* Maison de Plaisance du Grand Duc de Toscane, d'où elle doit aller dîner à *Cassel-Pucci*, & faire l'aprésmidi son entrée publique à *Florence*, avec beaucoup d'éclat; le ceremonial pour sa réception ayant été déja reglé de cette sorte. L'Electrice Doüairiere Palatine recevra ce Prince dans l'Antichambre du Palais Ducal. Le Grand-Duc s'avancera jusqu'à la porte de sa chambre; l'Infant-Duc y entrera de front avec l'Electrice Doüairiere: Cette Princesse le presentera au Grand-Duc, qui embrassera d'abord S. A. R.: Il y aura trois jours de suite de grandes illuminations & autres réjoüissances publiques par toute la Ville, & pendant ce tems-là toutes les Boutiques resteront fermées.

XV. De toutes les fêtes qui ont paru à l'occasion de l'heureuse arrivée à *Livorne* de l'Infant-Duc, & de sa convalescence, celle que les Juifs de cette Ville donnerent en sa présence le 14. Février, passe pour avoir été la mieux conçûë & la mieux exécutée. Toutes leurs Boutiques furent fermées ce jour-là. Ils avoient élevé devant le Palais Ducal une magnifique pyramide à trois étages, qui étoient remplis de toutes sortes d'animaux: S. A. R. ayant donné le signal pour la piller, on vit sortir un grand nombre d'oiseaux d'une corne d'abondance qui étoit au haut de la machine, aux fanfares des Trompettes & des Timballes. On vit ensuite le peuple escalader la pyramide: deux fontaines de vin commencerent à couler de la hauteur de 20. pieds dans un grand bassin; ce qui dura jusqu'au soir; & le pillage de la machine se fit, sans qu'il arriva le moindre désordre, à cause d'une forte garde de Soldats dont cette machine étoit environnée.

XVI. *Florence.* Peu aprés qu'on eut reçu ici l'agréable nouvelle du parfait rétablissement de la santé de l'Infant-Duc Grand Prince de Toscane, l'Archevêque de cette Ville fit une Procession solemnelle avec le Clergé Séculier & Régulier, le Magistrat & un grand nombre d'autres personnes de toute condition, à l'Eglise Métropolitaine, pour en rendre des graces à Dieu ; on y chanta aussi le *Te Deum* à plusieurs Chœurs de musique, & au bruit de diverses salves du Canon des Châteaux : Madame l'Electrice Doüaitiere Palatine, assista à cette ceremonie.

XVII. Un Envoyé de *Tunis* arrivé à *Florence*, dans le mois de Janvier, a eu son Audience publique du Grand-Duc, à qui il délivra de magnifiques présens de la part du Roy son Maître ; on ne dit rien des dépêches dont ce Ministre peut être chargé, non plus que du sujet des frequentes Audiences que S. A. R. donne à Mrs. Mormorai, son Auditeur, & Torquinci Secretaire d'Etat. Ce Prince a reçu depuis peu avec beaucoup de satisfaction une Lettre écrite de la propre main de la Reine d'Espagne, qui le remercie en des termes trés-obligeans, de tout ce qui a été fait de sa part pour l'Infant-Duc son fils.

XVIII. *Parme.* La Duchesse Doüaitiere Dorothée Gouvernante de cet Etat, a changé la plûpart des Ministres de l'ancien Gouvernement ; & ceux qui ont eu le maniement des Finances du feu Duc Antoine, ont eu ordre de rendre incessamment leurs comptes. On aprend même que S. A. S. en a fait mettre plusieurs aux arrêts, entre lesquels se trouve le Surintendant de *Colornò* ; effets ordinaires d'une nouvelle Regence ; c'est par-là que de tout tems la fortune a fait voir son inconstance à ceux qu'elle sembloit favoriser le plus.

On

On continuë de faire ici de grands préparatifs pour la reception de l'Infant-Duc, & par ordre de la Duchesse sa Grand'mere & Tutrice, on fabrique de grandes médailles d'or, d'argent & de cuivre, sur lesquelles S. A. R. sera representée avec cette devise; *Princeps Hotruria*, & au revers une femme portant un manteau Royal, & tenant dans la main une fleur de lis, avec ces mots, *Spes publica.* Ces médailles doivent être distribuées à des personnes de toute condition, le jour de l'entrée publique de ce Prince dans cette Ville de *Parme.*

La Duchesse Henriette seconde Doüairiere, est de nouveau incommodée de la fievre : elle partira, dit-on, incessamment pour retourner à la Cour du Duc de *Modene* son pere, d'où elle pourra bien aller fixer sa demeure à *Bologne.* Comme ce qui s'est passé à son sujet a fort déplû au Roy d'Espagne; le Grand Duc de Toscane doit, à ce que l'on prétend, avoir donné des assurances au Marquis Rangoni, qui a résidé à sa Cour en qualité de Ministre de Modene, qu'il employera ses bons offices, pour reconcilier cette Princesse avec S. M. Catholique.

XIX. *Genes.* Mrs. Charles Tassovelli, Jean-Etienne Ardente, Antoine Bottino, les deux freres Ottonelli, Joseph Bonavota, Mr. son fils, & le Colonel Vella avec ses deux fils, ont tous été admis par le Sénat au nombre des Nobles de cette Republique. Le premier Février Mr. François-Marie Balbi ayant achevé son terme de Doge, quitta le Palais Ducal, & retourna à son propre Hôtel: C'est Mr. Marie-Dominique Spinola qui lui succede : Il fut élu le 5. à la pluralité des voix. Sa Serenité reçut les trois jours suivans les complimens de la Noblesse & des Ministres étrangers, & l'on a fait pendant ce tems-là de grandes réjoüissances par toute la Ville, comme à l'ordinaire.

Les deux Regimens Imperiaux de Saxe-Gotha & de Bateith, arrivés ici à bord du *St. Charles*, Vaisseau de guerre Napolitain, & de onze autres Bâtimens, se sont mis en marche vers le *Milanez*, d'où l'on attend au contraire un bon corps des mêmes Troupes qui s'embarqueront à *St. Pierre d'Arene*, pour passer en *Corse*, sous la conduite du Colonel de Ligneville.

XX. *Corse*. C'est au cas que les négociations du Colonel Colmenero, qui est venu ici pour traiter d'un accommodement avec les mécontens, n'ayent pas le succés qu'on se promet, que les Troupes dont on vient de parler, jointes à quelques autres de la même Nation, se rendront dans cette Isle, toûjours en proye à ses propres Habitans. Sur la fin de Janvier il y a eu consecutivement deux nouvelles actions entre ces rebelles, & quelques Troupes Allemandes & Genoises, dans lesquelles ces dernieres ont eu tout le désavantage. L'on fait mention de 82. Soldats Imperiaux tués, & que l'on y a aussi perdu un bon nombre de Genois avec quatre Officiers de distinction. Comme les Corses sont bons Soldats, mais cruels, vindicatifs & mal polis, le seul parti à prendre, ou plûtôt le seul possible, est le peu de ménagement & la force pour les réduire; mais c'est en quoi la Republique de Genes continuë d'agir avec sa lenteur ordinaire. Voici une description abregée de cette Isle de la mer Méditerranée.

Sa longueur est d'environ 38. ou 40. lieuës, sa largeur de 17., & tout le tour d'environ 90. ou 100. Elle n'est éloignée de la Sardaigne que d'une heure de trajet. Ses Villes les plus considerables sont, la Bastia qui en est la Capitale, Adiazzo, Nebio, Calvi, Corte, Bonifacio. On y compte cinq Evêchés, dont trois sont Suffragans de *Pise*, & les deux autres de *Genes*. L'air de l'Isle de Corse est

mal

mal sain & le terroir peu fertile : On y recueille pourtant dans les Vallées, du froment, du vin, de l'huile & des fruits ; on y trouve aussi des mines de fer, & des animaux de toute sorte. Le Port le meilleur & le plus commode de l'Isle est celui de Bonifacio, qui a aussi une bonne Forteresse. Le Capo-Corso, ou Punta di Morono, est le *Sacrum Promontorium* des Anciens ; & le Capo di Manza, est le *Promontorium Graniacum*. Les Toscans se rendirent premierement maîtres de cette Isle. Les Cartaginois la soumirent depuis, & enfin les Romains la conquirent entierement sous Scipion, qui y emporta Aleria, presentement ruinée, l'an 495. de *Rome* & 259. avant Jesus-Christ. Dans le huitiéme siécle les Sarrasins s'en saisirent, mais ils en furent chassés quelque-tems aprés. Ceux de Genes & de Pise ont combattu trés-long-tems pour la possession de cette Isle, qui est restée aux premiers, lesquels y envoyent de deux ans en deux ans un Gouverneur. On croit que les pilleries des Corses ont fait donner le nom de Corsaires aux Pirates & écumeurs de Mer. La Maison d'Ornano est venuë de cette Isle en France. Sampietro d'Ornano conseilla la conquête de Corse au Roy Henri II. Il conduisit l'entreprise, & par ses soins on emporta en 1553. plusieurs Places, qui furent renduës par le Traité de paix de l'an 1559. Le nom qu'on donna d'abord à l'Isle fut *Terçepne*, puis *Cyrne*, de Cyrnus fils d'Hercule, & enfin *Cosiça* d'une femme de Ligurie nommée *Cersa Bubulca*, qui eut le courage d'y conduire une Colonie de son Pays.

XXI. *Venise*. Mr. Marc Foscarini, fut choisi le 14. Février par le Sénat, pour aller relever le Chevalier Daniel Bragadin, Ambassadeur de la Republique à la Cour de *Vienne*. On fit aussi deux jours aprés l'élection de Mr. Sancta-Maria Calvi Prové-

diteur de la Flotte, pour être Provéditeur extraordinaires du Golfe. Le 10. on representa pour la premiere fois dans le Theatre de St. Jean Chrysostome, l'Opera intitulé *Demetrius*, & dans celui de St. Moyse l'Opera intitulé: *Les Evenemens de Ruggier.*

On a reçu avis de *Zara* que la maladie contagieuse avoit cessé entierement dans tous les lieux de la Dalmatie, soumis à la Republique, qui en avoient été infectés, mais qu'il n'en étoit pas de même dans la Bosnie & l'Albanie, où ce fleau continuoit à faire de grands ravages parmi les Turcs.

Cinq Bâtimens revenans des Echelles du Levant, arriverent le 18. richement chargés, on en attendoit pour lors quatre autres qui avoient été separés de ceux-ci par une violente tempête. Pour renforcer la Flotte Venitienne, on travaille en diligence dans l'Arsenal de cette Ville à la construction de cinq Vaisseaux qui seront envoyés à *Corfou.*

XXII. *Suisse. Zurich.* Pendant l'espace de huit ans la Régence a fait bâtir dans la plus belle place de cette Ville, une tour magnifique & bien proportionnée, de la hauteur de 400. pieds: on doit y placer une Horloge du meilleur Maître qu'on pourra trouver, & pour laquelle on destine dix mille écus. La tour avec ses embellissemens montera à 140. mille écus, non compris l'Horloge: elle est d'un grande beauté & fort utile à la Ville, & à la Campagne; & ce qu'il y a de remarquable, c'est que durant tout le tems qu'on a employé à sa construction, il n'est arrivé aucun fâcheux accident à tant d'ouvriers qui y ont travaillé.

Le renouvellement de l'Alliance entre le Roy de France, & le Corps Helvetique, va toujours lentement, parce que les Cantons Catholiques ont de la peine

peine à s'accorder là dessus avec les Protestans, leurs interêts étans differens en plusieurs points.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. LA Cour est fort brillante au Château de *Marly*; il y a trois fois la semaine Comédie; on y jouë aussi gros jeu, & l'on y en a inventé un qu'on nomme le *Pharaon à six*. Le 15. Février le Roy étant entré dans la 23e. année de son âge, reçut les complimens là-dessus des Princes & Princesses du Sang, & d'un grand nombre d'autres personnes de distinction. Sa Majesté a déja nommé Mademoiselle de la Riche, premiere femme de chambre de l'enfant que la Reine mettra au monde: les autres femmes de chambre sont, Mesdemoiselles de Montgival, de Buisson, le Mene, Thierry, de la Fosse, de Tourtoelle, de Fouloo, & de Soris; & c'est le choix qui en a été fait par ce Monarque, d'une liste de 25. Demoiselles qui lui avoit été presentée pour cet effet. Le premier Président & les Présidens à mortier du Parlement de *Paris* vinrent ici le 28., selon un ordre exprés qu'ils en avoient reçu; mais on ignore encore pour quel sujet.

II. On confirme que Mr. du Gué-Trowin, Chef d'Escadre, doit aller à *Alger* au Printems prochain avec quelques Vaisseaux du Roy, pour demander satisfaction à cette Regence, sur les frequentes insultes faites par ses Corsaires à la Banniere de France. On dit aussi pour certain que le Duc de Bourbon est rentré dans les graces de Sa Majesté; qu'il sera même

de

de nouveau dans les affaires d'Etat ; & que Mr. le Chancelier d'Aguesseau & Mr. de Chauvelin, Garde des Sceaux, qui ne l'avoient pas vû depuis sa disgrace, étoient allés lui rendre visite. Ce Prince sera, sans doute, un des principaux Membres d'un nouveau Conseil qu'on a, dit-on, projetté de former, & peut être à la tête, si ce que l'on vient d'avancer à son sujet, ne souffre point de contradiction dans la suite.

III. Pendant la Messe du Roy, celebrée le 19. dans la Chapelle du Château, l'Evêque d'Orange prêta serment de fidelité entre les mains de ce Monarque. Le Vicomte de Beaune, Lieutenant General des Armées de Sa Majesté & Chevalier de ses Ordres fut pourvû le lendemain du Gouvernement de *Brouage* & de son District, vacant par la mort de Messire Jean Devins Dagoust de Montauban, dont nous parlerons au dernier article de ce Journal. *Brouage* est une Ville de la *Xaintonge*, située sur la côte, où elle a un bon Port entre l'embouchure de la *Garonne* & celle de la *Charente* ; elle est bien fortifiée, & toute environnée de marais salans, où l'on fait une fort grande quantité de sel. Mr. de la Beaune qui vient d'en être fait Gouverneur, est issu d'une ancienne & illustre famille, originaire de la Touraine, qui de tout tems a rempli les premieres Charges dans l'Etat & dans l'Eglise, aussi a-t-elle été toujours trés-affectionnée à la personne des Rois. C'est des mains de Renaud de Beaune, de la même famille, Archevêque de Bourges, puis de Sens, que Henri IV. reçut l'absolution dans l'Eglise de Saint Denis, en abjurant la Religion Protestante. Ce Prélat avoit préalablement donné des marques de sa capacité dans les Assemblées du Clergé, & avoit été Député de ce Corps aux Etats de Blois en 1558. où il présida ; mais son zéle pour le Roy & pour la Religion éclata, sur tout à la fameuse Conference

de

de Surene prés de Paris, où il prit hautement le parti de ce Monarque, que ceux de la Ligue, & les Partisans d'Espagne refusoient de reconnoître pour Souverain aprés la mort d'Henri III. Depuis, le Roy le fit Grand-Aumônier de France, & Commandeur de ses Ordres.

IV. Les divertissemens du Carnaval finirent le 26. à la Cour par un festin magnifique, suivi d'un grand Bal, & le lendemain le Cardinal de Rohan fit la ceremonie de distribuer les Cendres dans la Chapelle du Château à Leurs Majestés, & à tous les Princes & Princesses du Sang. Le Roy prit ce jour-là un deüil de trois semaines, pour la mort de la Princesse de Conti seconde Douairiere, décedée à *Paris* le 22. comme on le verra dans la suite. Sa Majesté alla le 30. passer la nuit au Château de la *Muette* : le soir du premier Mars Elle retourna à *Versailles*, où la Reine étoit arrivée quelques momens auparavant avec toute sa Maison. Ce qu'on apelle *les Entrées* a été accordé depuis peu au Duc de Mortemar, l'un des premiers Gentilshommes de la Chambre du Roy.

V. Le Sr. Bannieres, Courier du Cabinet, est parti depuis quelques jours pour la Cour de *Turin*, avec des dépêches d'importance. Le Comte de Vaucrenan, doit pareillement s'y rendre sans délai en qualité d'Ambassadeur de Sa Majesté. Les derniers avis qu'on a reçus de cette Cour-là portent, que l'ancien Roy de Sardaigne Victor-Amedée étoit attaqué d'une si forte maladie au Château de *Rivoli*, qu'on ne croyoit pas qu'il pût en réchaper.

VI. Il paroit que les Médecins de *Montpellier* sont presentement en plus grande estime que ceux de *Paris*, trois Membres de la premiere de ces Facultés venans, dit-on, d'être nommés, l'un à la survivance de premier Médecin du Roy, avec un Brevet de

retenuë

retenuë de 60. mille livres : On assure que c'est Mr. de Chiconneau ; un autre, dont le nom est encore inconnu, pour être Médecin de Mgr. le Dauphin ; & le dernier doit en avoir obtenu la survivance. Par la mort toute récente de Mr. de Chirac, Mr. de Chiconneau, s'il est élû, aura lieu d'éxercer bientôt ses talens. On a envoyé deux Lettres de cachet à Mrs. Martelingue & Lalon, Médecins à *Paris*, qui se sont opposés à l'établissement d'une nouvelle Faculté de Médecine dans la même Ville.

VII. *Paris.* Ceux qui donnent tête baissée dans les prétendus miracles de l'Abbé Paris, lui prodiguent sans cesse de l'encens : d'autres, au mépris de l'Ordonnance du Roi publiée le mois passé, & sans égard à un Mandement que l'Archevêque de cette Capitale donna le 15. Juillet de l'année derniere sur l'affaire de cet Abbé, continuent à joüer des rôles qui n'ont pour but qu'à surprendre en cela de plus en plus la crédulité du peuple. Une licence de cette nature méritant d'être reprimée, la Cour a commencé d'exercer quelque severité, en vûë de prévenir les suites qu'elle pourroit avoir. L'Abbé de Becheran, le Marquis de Legal, & Madame de Corbesson, arrivée depuis peu du *Canada*, pour solliciter quelques affaires, sont du nombre de ceux qu'on a déja conduits à la Bastille, pour avoir témoigné trop de zele pour le défunt Diacre, & le Chevalier de Folard, accusé de la même chose, a reçu ordre de se retirer à *Vernon*, distant de *Paris* d'environ quinze lieuës. On paroit cependant assez embarassé sur le moyen d'exhumer le corps de cet Abbé du Cimetiere de St. Medard où il est enterré, pour le transporter dans un lieu qui fût inconnu au peuple. Douze Exemts montent journellement la Garde devant la porte dudit Cimetiere, pour empêcher

pêcher qu'elle ne soit forcée. On voit encore ici un Mandement de l'Archevêque de 18. pages in 4° condamnant trois Ecrits intitulés *La vie de Paris le Diacre*, imprimés, l'un à Paris en 1730., l'autre à Bruxelles en 1731. & le troisiéme à Paris en la même année, avec défense de les lire, sous peine d'excommunication, & avec ordre de porter au Greffe de l'Officialité tous les Exemplaires que l'on peut en avoir.

VIII. Le Roi a renouvellé la défense à ses Sujets de la Religion Prétenduë Reformée, de vendre leurs Biens meubles & immeubles, l'espace de trois ans à compter du 12. Mars, par une Déclaration publiée en cette Ville, & dont voici la teneur.

LOUIS, *&c. Par nôtre Déclaration du 6. Février 1729., Nous avons fait Défenses à ceux de nos Sujets qui auroient fait profession de la Religion Prétenduë Reformée, de vendre sans permission pendant trois ans, à compter du 12. Mars suivans, leurs biens immeubles & l'universalité de leurs meubles; & les mêmes raisons qui Nous ont déterminé à la rendre, subsistant encore, Nous avons jugé à propos de renouveller ces défenses pendant un pareil délai.* A ces causes, *& autres à ce Nous mouvans, Nous avons dit, declaré & ordonné, & par ces presentes signées de nôtre main, disons, déclarons & ordonnons, voulons & Nous plaît, que les précedentes Déclarations soient exécutées selon leur forme & teneur, & conformément à icelles; Nous avons fait & faisons trés-expresses inhibitions & défenses à ceux de nos Sujets qui ont fait profession de la Religion Prétenduë Reformée, de vendre durant le tems de trois ans, à compter du 12. Mars prochain, les biens immeubles qui leur appartiennent, ou l'universalité de leurs meubles & effets mobiliers, sans en avoir*

avoir obtenu la permission de Nous par un Brevet, qui sera expedié par l'un de nos Secretaires d'Etat & de nos Commandemens, pour la somme de 3000. liv. & au-dessus; & des Intendans ou Commissaires départis pour l'exécution de nos Ordres, dans la Generalité ou Province où ils sont demeurans, pour les sommes au dessous de trois mille livres; Nous faisons pareillement défenses à nosdits Sujets de disposer de leurs biens immeubles, où de l'universalité de leurs meubles ou effets mobiliers, par donnation entre vifs durant lesdits trois ans, si ce n'est en faveur & par les Contrats de Mariage de leurs enfans, ou de leurs héritiers présomptifs, demeurants dans le Royaume, au défaut de descendans & en ligne directe. Nous avons déclaré & déclarons nulles toutes les dispositions que nosdits Sujets pourroient faire entre vifs de leurs biens immeubles en tout ou en partie, & de l'universalité de leurs meubles & effets mobiliers; ensemble tous Contrats, quittances & autres actes qui seront passez pour raison de ce, durant lesdits trois ans, au préjudice & en fraude des présentes; Déclarons aussi nuls les Contrats d'échange que nosdits Sujets pourroient faire pendant le même-tems, en cas qu'ils sortissent de nôtre Royaume, & qu'il se trouvât que les choses qu'ils auroient reçuës en échange, valussent un tiers moins que celles qu'ils auroient données; voulons que lorsque les biens de nosdits Sujets seront vendus en Justice, ou abandonnez par eux à leurs Créanciers, en payement de leurs dettes pendant lesdites trois années, lesdits Créanciers ne puissent être colloqués utilement dans les ordres & preferences que l'on en fera, qu'en raportant des Contrats en bonne & duë forme, & les titres de leurs dettes devant ceux qui feront lesdits ordres & preferences, ni en toucher le prix, ou se faire adjuger ou prendre la totalité ou partie desdits biens en payement

des

dës sommes à eux dûës, qu'aprés avoir affirmé préalablement & en personne, pardevant le Juge qui fera l'ordre ou preference, si on les poursuit en Justice, ou pardevant le Juge du lieu où ils se feront à l'amiable, que leurs dettes sont sérieuses, & qu'elles leur sont dûës effectivement; le tout à peine de confiscation des sommes par eux touchées, ou des biens immeubles, ou effets qui leur auroient été adjugez ou délaissez, en cas que les titres par eux raportez, ou que les affirmations qu'ils auroient faites ne se trouvassent pas véritables. Si donnons en Mandement *à nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nôtre Cour de Parlement à* Paris, *que ces présentes ils ayent à faire enregistrer, & le contenu en icelles garder & observer selon sa forme & teneur; Car tel est nôtre plaisir; en témoin dequoi Nous avons fait mettre nôtre Scel à cesdites présentes. Donné à* Versailles *le dixneuviéme jour de Janvier, l'an de grace 1732. & de nôtre regne le dix septiéme.*

Signé, LOUIS.

Et plus bas, par le Roy, PHELIPEAUX.

Et scellée du grand Sceau de cire jaune.

X. On a fait l'operation d'arracher un œil à la Princesse de Conti seconde Doüairiere, sur ce qu'il étoit gâté; mais cette operation a couté la vie à Son Altesse, qui en mourut le 22. Février aprés avoir reçu la veille en grande ceremonie le Sacrement d'Extrême Onction. Elle se nommoit Marie-Therese, & étoit fille de Henri-Jules de Bourbon Prince de Condé, premier Prince du Sang, mort le 1. Avril 1709., & d'Anne de Baviere morte le 23. Fevrier 1723. Elle avoit été mariée le 29. Juin 1688. à François-Loüis de Bourbon Prince de Conti mort le 22. Février 1709., & qui avoit laissé de ce mariage Loüis-Armand de Bourbon Prince de

Conti,

Conti, mort le 4. Mai 1727., Marie-Anne de Bourbon Conti, premiere Epouse du Duc de Bourbon, morte le 21. Mars 1720., & Mademoiselle de la Roche-sur-Yon. Le Corps de cette defunte Princesse a été depuis inhumé sans pompe dans l'Eglise de St. André des Arts: Elle a laissé par son Testament 1500. livres par an à son Ecuyer, & a aussi fait des legs à tous ses autres Domestiques, chacun à proportion de son rang. La Cour a pris le deüil pour cette mort.

X. Le Marquis de Castellar, Ambassadeur extraordinaire d'Espagne, a donné les derniers jours du Carnaval divers festins magnifiques à un grand nombre de personnes de distinction. Pendant ce tems-là on a vû se promener dans les principales ruës de cette Capitale, & du Fauxbourg St. Antoine un Chariot de triomphe aux dépens de l'Ambassadeur de Venise, representant l'une des plus belles Mascarades qu'on eût jamais imaginée. Ce Char fait en forme de carcasse de poulet & d'amphitheatre, étoit d'environ 30. pieds de haut, & d'un si gros volume qu'il ne put passer la porte St. Antoine: il étoit attelé de huit Chevaux gris-pommelés d'une beauté singuliere, ayans des housses de velours cramoisi. Apollon assis à la couronne du char, & couvert d'une coquille toute dorée, dont le fond étoit argenté, avoit à ses pieds quarante Simphonistes joüans de toutes sortes d'instrumens, & masqués superbement d'un goût grotesque. Les Trompettes, les Timballes, les Corps de Chasse marchoient devant le Char avec les quatre Nations: huit Indiens habillés à la Chinoise en soutenoient la bosse avec des cordons de soye. Des Turcs avec des Esclaves nuds suivoient ce Chariot de triomphe: on voyoit ensuite venir une multitude de Carosses qui étoient tous remplis de Masques habillés magnifi-

gnifiquement. Divers Princes du Sang ont assisté à ce brillant spectacle ; de même que la Reine Douairiere d'Espagne, la Duchesse Doüairiere d'Orleans, la Princesse de Conti, & un nombre infini d'autres personnes de distinction.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, & en TURQUIE depuis le mois dernier.

I. *Vienne.* Mr. Daniel Bragadin, Ambassadeur de Venise, eut le 14. Février une longue Audience de l'Empereur au sujet des grands Armemens que Porte Ottomane continuë de faire tant par terre que par mer. Il a délivré depuis ses Lettres de rapel à ce Monarque, en lui notifiant que Mr. Marc Foscarini avoit été nommé pour venir le remplacer en cette Cour. On commence à faire de serieuses reflexions sur les préparatifs de guerre des Turcs dont on vient de parler : on ne peut encore penetrer leur veritable destination, ni le sujet du prochain départ du Consul de cette Nation, qui a ordre de retourner incessanment à *Constantinople.*

II. La Régence de *Genes* ayant de nouveau remis ici 300. mille Cruzades, l'on a pris la résolution d'envoyer au plûtôt dans l'Isle de *Corse* un renfort de dix mille hommes de Troupes ; & si la conjoncture des affaires dans ce Pays-là vient à demander un plus grand secours pour reduire entierement les Rebelles, Sa Majesté y pourvoyera, dit-on, satisfaite de l'avis qu'elle a reçu que les Genois, à l'exemple des Venitiens, avoient accedé au dernier

Traité

Traité de *Vienne*, & à la Garantie de la Pragmatique Sanction. Par un Exprés dépêché de la *Haye*, l'on a aussi reçu l'agréable nouvelle que les Seigneurs Etats Generaux des Provinces Unies avoient pareillement signé leur Acte d'Accession au même Traité, & à ladite Garantie de l'ordre de succession établie par l'Empereur dans sa Maison Archiducale.

III. On tient depuis un tems des conférences secrettes à la Cour, en presence de l'Empereur, qui assiste aussi regulierement à tous les Conseils d'Etat. On assure qu'il y a été résolu d'augmenter considement les Fortifications de *Belgrade* & de *Temiswar*, de completer aussi tous les Regimens Imperiaux avant la fin du mois de Mai prochain, & d'employer de nouveau tous les Officiers qui sont à la demi paye. Ce dernier point paroit vraisemblable sur ce que l'on a donné ordre à ces Officiers de ne pas s'éloigner de leurs postes.

IV. Le Prince Emanuel de Portugal, qui fait sa résidence à *Petershoff*, lieu situé aux environs de cette Capitale, est venu diverses fois à la Cour, assister aux divertissemens du Carnaval, & sur tout au magnifique *Wirtschafft* qui en fit la clôture le jour du Mardi gras. Cette fête representoit une Nôce de Village dont l'Empereur étoit l'Hôte, l'Imperatrice Regnante l'Hôtesse, le Comte Charles de Salm l'Epoux, la Princesse de Schwartzenbourg l'Epouse, le Prince Trivulzio & la Comtesse née de Truchses, pere & mere de l'Epoux; le Comte de Traun & la Comtesse née d'Oeting, pere & mere de l'Epouse, & l'Archiduchesse Leopoldine la Cuisiniere. Un grand nombre d'autres Seigneurs & de Dames representoient leurs personnages, mais particulierement des Paysans & Paysanes de toutes les Nations de l'Europe. Ils étoient tous masqués avec des habits differens & convenables au rang qu'ils

avoient

avoient pris ; ce qui faisoit un effet merveilleux.

V. *Ratisbonne.* L'Empereur sensible au grand & loüable zéle que les Etats de l'Empire ont fait paroître pour maintenir le bien commun de la Maison d'Autriche & de leur Patrie, en se chargeant de la Garantie de la Pragmatique Sanction, leur en a témoigné sa reconnoissance par un Decret de commission conçu en des termes également gracieux & convenables : Cet écrit qui a été porté à la Dictature publique, est proprement une Ratification du Résultat pris au sujet de cette grande affaire le 11. Janvier dernier. Il est rapporté à la suite de ce paragraphe. Tous les suffrages des Ministres qui ont été pour cette Garantie, paroissent ici en public ; ils sont fondés sur des principes trés-solides ; celui du Ministe de l'Evêque & Prince de Bamberg & de Wurtzbourg a, entr'autres pour fondement : „ Que „ la *Pragmatique* est non seulement conforme aux „ Loix & aux Constitutions de l'Empire, mais „ qu'elle est aussi requise par ces mêmes Loix, sur „ ce point incontestable que toutes les possessions „ de l'Allemagne consistent en des Regaux, des „ Fiefs & des Privileges, qui sont d'une telle na„ ture, que la Nation y fonde entierement son „ droit : Qu'outre les circonstances qui établissent „ ceux de la Maison d'Autriche, personne ne peut „ ignorer que si dans la conjoncture presente la „ puissance de cette Maison ne demeure pas en son „ entier, & dans la possession d'un même Chef, „ les Royaumes de *Naples* & de *Sicile*, & les Fiefs „ de l'Empire situés en *Italie*, & dont la conserva„ tion est d'une si grande importance pour l'Em„ pire, ne sauroient être en sûreté, & encore „ moins le Royaume de *Hongrie*, qui doit être con„ sideré par toute la Chrêtienté, comme un puis„ sant boulevard contre les entreprises de l'ennemi

„ commun ; & qu'il n'y a rien de plus certain que „ sans la puissance unie de la Maison d'Autriche, „ aucun Potentat ne sçauroit resister au Turc ; & „ l'Italie, & les Fiefs de l'Empire qui y sont situés, „ ne sauroient non plus manquer d'être envahis par „ d'autres Potentats.

Decret de Commission Imperiale, porté à la Dictature le 4. Février, par le Prince de Furstenberg principal Commissaire de l'Empereur à la Diette Generale de l'Empire, tenant ses Séances à Ratisbonne.

SA Majesté Imperiale s'étant fait representer la résolution de l'Empire, prise le 11. du passé sur la Garantie proposée dernierement par Sa Maj. Imp. aux Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, touchant l'ordre de Succession établi dans la trés-Illustre Maison d'Autriche, & déclaré par Sa Maj. Imp. le 19. Avril 1713. „ Elle y a vû avec satisfaction & une reconnoissance particuliere, la grande prudence, les mûres déliberations, le zéle véritablement Allemand, les soins fidéles & les bonnes intentions, avec lesquels les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, ont examiné cette importante affaire, & se sont ensuite conformez par une résolution unanime & generale, aux soins paternels & aux vûës salutaires de Sa Majesté Imperiale.

Une résolution, si digne d'un véritable zéle pour la Patrie, devant être regardée avec justice comme le vrai fondement d'une durable tranquillité pour l'avenir, d'une entiere sûreté contre toute entreprise étrangere, & le moyen le plus efficace pour maintenir inviolablement les anciennes Constitutions, la liberté & le bien general de la Patrie, Sa Maj. Imp. a aussi jugé à propos d'approuver & ratifier dans toute sa teneur, la résolution solemnelle du 11. du mois dernier,

dernier, pour servir de Constitution & de fondement salutaire à toute la postérité Allemande.

Sa Maj. Imp. se confiant entierement, sur la fidelité & le zèle des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire pour la patrie, se flatte, que comme Elle ne manquera jamais de défendre & de donner à l'Empire selon ses engagemens, le secours nécessaire contre tout danger imprévû & entreprise ennemie, lesdits Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, tant en general qu'en particulier, sont aussi résolus de maintenir toujours & de confirmer de plus en plus les engagemens dans lesquels, aprés une mûre déliberation, on vient d'entrer, pour le bien general de l'Empire, au moyen d'une Constitution solemnelle, & qui tendent à affermir pour l'avenir sous la divine protection du Tout-Puissant, la tranquillité, la liberté & la sûreté de la chere Patrie; & cela avec une union étroite & inviolable, d'autant plus nécessaire que le bien general en dépend, & par consequent la sûreté de chaque particulier. Surquoi Sa Maj. Imp. réïtere ici les assurances de sa reconnoissance pour les témoignages d'affection des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, pour Elle & pour sa Maison Archiducale, &c.

Fait à Ratisbonne *le 4. Février 1732. Etoit signé,*
FROBENI FERDINAND, Prince de Furstenberg.

VI. On voit des copies d'une seconde Lettre fort ample du Corps Evangelique écrite de *Ratisbonne* à l'Empereur le 26. Janvier dernier. Les Ministres des Princes Protestans continuent de s'y plaindre d'une maniere trés-amere des prétenduës oppressions qu'on fait souffrir à ceux de leur Communion dans l'Archevêché de *Saltzbourg*, & sur tout de ce que l'on pratique à la sortie de ces Sujets de leur Pays, qu'ils disent être une contravention manifeste au

Traité de Westphalie. Je doute s'il n'y a rien d'outré dans cette Lettre, qui n'est qu'un tissu de griefs sans nombre, & sur-tout dans les termes suivans. „ On les a chassé au plus rude de l'Hiver, „ sans leur donner le tems de se préparer au voyage, „ & sans permettre qu'ils emportassent ni leurs „ effets ni même leurs habits : On les a enlevé dans „ les Villages, aux Champs & sur les ruës ; & par „ ce moyen on a separé les familles, & privé les „ maris de leurs femmes, & les femmes de leurs „ maris : on les a fait marcher à main armée en „ troupes, par une seule, ou tout au plus par deux „ differentes routes, & on les a conduit avec précipitation jusqu'aux frontieres des Etats voisins Catholiques & Evangeliques. Tout le recrie d'ailleurs dans cet Ecrit sur les Constitutions de l'Empire que le Corps Evangelique prétend être violées en plus d'un endroit par l'Archevêque de Saltzbourg ; mais rien ne paroit plus équitable que la conclusion de cette Lettre : c'est une priere à l'Empereur d'engager par son autorité ledit Archevêque & Prince d'accorder à l'amiable à ses Sujets de la Religion Evangelique, tout ce qu'ils peuvent prétendre en vertu de la Paix de Westphalie ; dans les cas qui regardent la sortie pour cause de Religion, tant par rapport au terme de cette sortie & à la disposition de leurs effets, que pour ce qui regarde la liberté du passage ; afin qu'ils puissent sortir en tel nombre, & choisir tel chemin que bon leur semblera ; ou au cas que Son Altesse Serenissime persiste dans ses refus & exceptions, de vouloir, en qualité d'Exécuteur suprême de la Paix de Westphalie, ordonner au plûtôt une Commission locale, conforme aux Constitutions de l'Empire, pour examiner les choses selon toutes ses circonstances, & les décider selon la justice. On est à present en atten-

attendant la résolution qui sera prise sur ces representations.

Le Ministre qui a depuis parlé le plus dans l'affaire des Saltzbourgeois de la Communion d'Augsbourg, est celui du Roi de Prusse comme Electeur de Brandebourg : on le dit avoir eu de grosses paroles avec le Ministre de Saltzbourg, & qu'il a reçu de sa Cour de nouvelles instructions, par lesquelles il est chargé d'exhorter les autres Membres Protestans de l'Empire à concourir dans la derniere résolution qui a été communiquée à l'Envoyé de Saltzbourg, & de leur declarer qu'en cas de refus, S. M. Prussienne ne laisseroit pas d'y persister, & d'user de represailles envers le Clergé Catholique de ses Etats.

VII. *Prusse.* Le Duc de Lorraine accompagné du Duc de Brunswick-Bevern & des Princes ses deux fils, arriva le 12. Février à *Magdebourg*, au bruit du Canon de cette Place, étant parti la veille de *Brunswick*, fort satisfait des bons traitemens qu'il a reçus de la part du Duc & de la Duchesse de Brunswick-Wolfembutel, pendant le séjour de trois semaines qu'il a fait à leur Cour. Son Altesse Royale fut reçuë hors la Ville par le Comte de Dhona, & à l'Hôtel de Ville où on la conduisit d'abord, par le Prince d'Anhalt-Dessau Gouverneur de *Magdebourg*, qui la traita le soir trés-splendidement à souper. Elle visita les deux jours suivans ce qu'il y a de curieux en cette Ville, & prit aussi le divertissement d'une grande partie de chasse qu'on lui avoit préparée aux environs de *Wolmersted*. Le 15. lorsque ce Prince étoit sur le point de partir, il se trouva incommodé d'une espece de mal de gorge accompagné de fievre qui l'obligea de rester encore quelques jours à *Magdebourg*; mais cette indisposition n'ayant eu heureusement aucune suite ; il en partit le 20. pour *Potzdam*, où S. A. R. arriva le 23. Le Roi qui la re-

çut avec de grandes marques de distinction, lui dit en des termes fort gracieux, qu'il avoit beaucoup de joye de la voir à sa Cour en parfaite santé. Les Grands Grenadiers firent le lendemain leurs exercices devant ce Prince; on lui donna ensuite le divertissement d'une partie de chasse dans le voisinage; & le 26. toute la Cour étant retournée à *Berlin*, S. A. R. y arriva pareillement de *Spandau*, dont Elle étoit allé visiter les Fortifications avec le Duc de Bevern, les Princes ses fils, & le Prince Alexandre de Wirtemberg. Nous passons sous silence le recit des grands honneurs qu'on lui rend journellement en cette Cour, & des fêtes magnifiques ausquelles elle assiste, sur ce que ce détail nous meneroit trop loin. Le jour du départ de ce Prince pour la Cour de *Vienne* n'est pas encore fixé. On ne parle plus du Camp qui devoit se former prés de *Berlin* pour le divertissement de S. A. R., ce qui fait croire qu'il pourra bien n'avoir pas lieu; mais on assure qu'il a été résolu d'en former trois differens, le premier aux environs de *Lansberg* sur la *Warta*, le second à *Marienwerder*, & le troisiéme du côté de *Schiewetel* sur la frontiere de *Lithuanie*.

VIII. *Saxe. Dresde.* Tous les Chefs des Regimens Saxons ont reçu ordre de se tenir prêts à marcher avec leurs Corps; quoi qu'on ne dise pas encore de quel côté, les plus sensés croyent néanmoins que ce sera vers la frontiere de Pologne, dans l'opinion où l'on est que les Troupes Prussiennes formeront les trois Campemens dont on vient de faire mention. Le Roy de Pologne faisoit état vers le milieu de Février de partir de cette Ville le 28. du même mois, pour aller passer quelques jours à *Mauritzbourg*, d'où Sa Maj. devoit prendre ensuite la route de *Varsovie*.

IX. *Turquie. Constantinople.* Michalwodar Hospodar de

de *Walachie*, mais Vassal de la Porte Ottomane, a été démis de cet important emploi, que le Grand Seigneur a conferé à l'un des fils de l'Hospodar Mauro-Cordato, qui mourut de la peste en 1730. ; & Sa Hautesse a fait décapiter le Dragoman du même Pays, nommé Giachi, en présence de tous les autres Dragomans de son Empire, qu'Elle avoit mandés pour leur défendre sous de rigoureuses peines de se mêler à l'avenir d'aucune affaire sans sa connoissance. *Dragoman*, est un Interprête des Langues étrangeres ; c'étoit anciennement un Officier du Bas Empire des Grecs ; c'est de là qu'est venu le nom de Trucheman, qui signifie la même chose parmi nous.

X. La sage conduite de Topal-Osman, Grand-Vizir, dans le maniement des affaires du dedans & du dehors de cet Empire, a rendu entierement le calme à cette Capitale, où l'on ne voit plus paroître aucun esprit de parti ; le peuple de même que les Troupes y étans également satisfaits des bons ordres qu'il donne, & de ses soins à faire revenir l'abondance que la sédition & les troubles avoient bannie : Ce premier Ministre s'attire pareillement l'affection des étrangers, & sur-tout des Chrêtiens qu'il paroît favoriser, ayant permis aux Catholiques-Romains & aux Grecs du Bourg de *Galata*, de rebâtir leurs Convents & leurs Eglises qui ont été consumés par le dernier incendie.

XI. Ce n'est à la verité qu'aprés une victoire remportée par les Turcs sur les Persans, que ces derniers ont demandé la suspension d'armes dont nous fimes mention le mois passé. La varieté qui se rencontroit assez souvent dans les nouvelles, venans de la frontiere de Perse, nous a obligé d'en differer le détail, pour ne rien avancer de contradictoire ; mais nous croyons pouvoir faire fonds sur une

Lettre

Lettre écrite de *Constantinople* le 2. Janvier dernier, en consequence d'un avis certain qu'on y a reçu par un Exprés dépêché des environs d'*Amadan*, où s'est donnée la Bataille ; elle porte ce qui suit.

„ L'Armée du Grand Seigneur, commandée par
„ le Bacha de Babilone, & celle des Persans par
„ leur Sophi en personne, en sont venuës aux mains.
„ Aprés un combat sanglant, qui a duré deux heu-
„ res avec les armes à feu, & cinq heures avec le
„ sabre, les Turcs remporterent une victoire com-
„ plette sur les ennemis qui ont été mis en déroute
„ avec perte de la plus grande partie de leur In-
„ fanterie, & de beaucoup d'artillerie, de muni-
„ tions & de bagages. Le Sophi même a couru
„ risque d'être tué par un Turc qui le poursuivoit ;
„ mais il a été secouru à tems par un de ses Chams,
„ qui sabra le Turc sur la place. Il y a eu du côté
„ de l'Armée Ottomane pareillement un grand
„ nombre de Soldats tués, sans compter les blessés
„ qui le passe encore, de même que plusieurs Offi-
„ ciers Generaux & autres qu'on a trouvés morts
„ sur le champ de Bataille. Cette importante action
„ a été suivie par la prise de la Forteresse d'*Ama-*
„ *dan*, où les Turcs trouverent entr'autres cent
„ piéces de Canon, sçavoir 70. qu'ils y avoient
„ laissées lorsqu'ils perdirent cette Place, & trente
„ autres qui y furent ensuite transportées. *Amadan*
„ Ville des plus belles & des plus considerables de
„ la Perse, entre *Monsul* & *Ispahan*, est environ à
„ neuf journées de cette derniere : elle est assise
„ au pied d'une montagne, d'où il sort une infinité
„ de sources qui arrosent le Pays : son terroir est
„ fertile en bled & en ris, dont il fournit quelques
„ Provinces voisines ; & c'est pour cette raison que
„ les Rois de Perse n'en faisoient pas moins de cas

„ que

„ que de Babilone ou Bagdat, qui lui coutent beau-
„ coup à entretenir, & d'où il ne tire pas tant de
„ commodités que d'*Amadan.*

On a tiré le Canon du Serail & celui du Port à la reception de ces nouvelles, & pendant trois jours consecutifs il y eut en cette Ville de Constantinople des réjoüissances extraordinaires. Le Sophy a depuis envoyé une Lettre au Grand Seigneur, par laquelle il lui represente la nécessité qu'il y a de conclure ensemble une paix ferme, pour prévenir par ce moyen une plus grande effusion du sang des Musulmans. Sa Hautesse a reçu aussi une Lettre du Bacha de Babilone, qui avoit été écrite à ce Bacha par un General Persan, contenant à peu prés la même chose. Ces deux Lettres ont occasionné un grand Conseil de guerre, dans lequel on en fit d'abord la lecture: il étoit composé du Sultan, de tous les Bachas qui étoient en Ville, des principaux Jurisconsultes & de plusieurs Generaux. Aprés qu'on eut déliberé là-dessus, on remarqua que la plûpart des voix étoient pour la paix; l'un des principaux Jurisconsultes soutint entr'aûtres par un trés-beau discours qu'il fit.
„ Que la paix étoit le meilleur parti à prendre,
„ pourvû qu'on pût l'obtenir sous des conditions
„ raisonnables, & qu'on fût assuré de la sincerité
„ des bonnes intentions des Persans. Ce fut aussi cet avis que le Grand Seigneur & tous les Membres de ce Conseil approuverent unanimement; & aprés lequel on dépêcha un Exprés au Bacha de Babilone, avec ordre de traiter de la paix avec les Persans; mais à condition que les Turcs conserveront deux nouvelles conquêtes importantes, les Villes de *Tauris* & de *Rumie*, qu'ils ont encore soumises à leur domination depuis la prise d'*Amadan.*

Mais supposé que la Porte concluë une paix avec la

a Perse qui fût à son avantage, il y a cependant peu d'aparence que le Grand Seigneur tourne ses armes contre quelque Puissance de la Chrêtienté, puisque ses finances se trouvent épuisées; qu'elle a perdu l'élité de ses Troupes à la guerre de Perse; & que d'ailleurs Sa Hautesse sçait assez qu'en attaquant l'une de ces Puissances, Elle s'attirera à dos les armes de toutes les autres, vû leur étroite alliance.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en MOSCOVIE, en SUEDE, & en DANNEMARC, depuis le mois dernier.

I. MOscovie. *Petersbourg.* La Czarine étant partie de *Moscow* le 11. Janvier, avec la Princesse Elizabeth, le Grand Chancelier, le Vice-Chancelier six autres Membres du Grand Conseil, tous les Ministres Etrangers, & une suite d'environ 600. personnes, n'arriva que le 25. dans un des Fauxbourgs de cette Ville, par *Olonitz* & *Novogrod*, sur ce qu'Elle s'étoit arrêtée en chemin au Convent de Ste. Anne, tant pour y faire ses dévotions, que pour y attendre ses bagages, & le reste de ses Domestiques. Sa Majesté avant son départ avoit donné ordre qu'on lui envoyât tous les Exprés qui pourroient arriver de *Perse* & de *Constantinople* à *Moscow*, sans ouvrir leurs dépêches. Elle laissa néanmoins au Prince de Tobolskoi, qui commande dans cette Capitale, le pouvoir de décider de tous les differends qui surviendroient tant dans la Police, que dans la Milice. Le 27. Elle fit son entrée publique en cette

Ville

Ville de *Petersbourg* au son des cloches, au bruit d'une triple décharge du Canon de ses Ramparts & aux grandes acclamations du peuple. La marche commençoit par le Directeur General des Postes, accompagné de ses Substituts & de tous leurs Postillons; les Marchands de diverses Nations suivoient, distingués par des habits differens, & ayans leurs Consuls à leur tête. La Czarine étoit dans un Carosse attelé de huit chevaux d'une beauté singuliere, & qui étoit précedé par douze Gentilshommes & Valets de Chambre de Sa Maj. tous à cheval: Le Grand Chambellan, le Grand Marechal de la Cour, & les Adjudants marchoient aussi à cheval aux deux côtés de ce Carosse: les Regimens d'Ingrie, d'Astracan, de Wolodomir, de Novogrod, de Ladoga, des Gardes Marines, & des Grenadiers de l'Amirauté étoient rangés en double haye depuis la maison du Comte Bruce, hors la Ville où la Czarine avoit passé la nuit, jusqu'à l'Eglise de St. Isaac. Sa Maj. passa sous deux magnifiques arcs de triomphe, au premier desquels Elle fut complimentée par tout ce qu'il y avoit ici de Generaux & de hauts Officiers tant des Troupes que de l'Artillerie; & ce fut alors qu'on fit la premiere décharge de 71. coups de Canon des Ramparts, & de 70. coups de celui de l'Amirauté. Au second arc de triomphe la Czarine fut aussi reçuë & complimentée par les Amiraux, à la tête des hauts Officiers de la Marine: arrivée devant l'Eglise de St. Isaac, le Clergé la reçut, la complimenta, & la conduisit au Chœur, où Elle assista au service divin, & entr'autres au *Te Deum*, qui fut chanté à plusieurs Chœurs de musique. On fit ensuite une seconde décharge de 85. coups de Canon des Ramparts, & de 84. de celui de l'Amirauté. S. M. continua alors sa marche vers le Palais d'hiver à travers les trois Regimens des Gardes

des du Corps d'Ismaïlowsky, de Semenowsky, & de Preobrasinsky, rangés sous les armes. Elle fut reçuë au bas de l'escalier par les Princes du Sang, les principales Dames, les Ministres d'Etat, les Grands Officiers de la Cour, & Mrs. de l'Académie des Sciences; & l'on fit alors une triple salve de 101. coups de Canon des Ramparts & de 100. de celui de l'Amirauté; de sorte que cette ceremonie fut l'une des plus brillantes qu'on eut jamais vûë: elle fut suivie le soir de grandes illuminations par toute la Ville, & l'on voyoit aux fenêtres de la plûpart des maisons, des emblêmes & dévises, faisans allusion au nom de Sa Maj. Czarienne. Le 31. il y eut de nouveau grande fête à la Cour au sujet de l'anniversaire de l'avenement de cette Princesse au Trône Russien, qui finit le soir par un grand Bal: Elle rendit ce jour-là une visite de ceremonie à la Duchesse de Mecklembourg sa sœur; & déclara Président du Conseil de guerre & de l'Empire le Comte de Munnich, Gouverneur de cette Ville, à qui S. M. fit le soir l'honneur d'aller souper chez lui, & de voir aussi une trés-belle illumination, qu'il y avoit à son Hôtel.

II. On a assigné des logemens à *Petersbourg* à tous les Ministres Etrangers, & on leur a aussi notifié de la part de la Czarine, qu'ils peuvent s'adresser au Comte d'Osterman, Vice-Chancelier, lorsqu'ils auront quelques representations à lui faire. Mr. Sywers a été confirmé dans la Charge de Grand-Amiral des Armées navales de la Russie. L'ancien Amiral Wilster conserve pareillement sa pension annuelle: son fils aîné a été fait Contr'Amiral sur la Mer Caspienne, & les ordres ont été donnés à l'Amirauté de ne plus faire construire aucun Vaisseau de guerre, sur ce que la Flotte Russienne, consistant à present en 48. Vaisseaux de ligne, 26.

Frega-

Fregates, & un grand nombre de galeres, est jugée plus que suffisante pour garantir de toute insulte les Ports de ces vastes Etats, situés sur la Mer Baltique. La Cour a néanmoins ordonné d'y faire de nouvelles levées, & l'on a pareillement enjoint à tous les Chefs des Regimens de se tenir prêts à marcher au premier avertissement, de même qu'aux Chefs des Calmuques & Cosaques fideles, de tenir sur pied 40. à 50. mille hommes, & de mettre en sureté dans les Places fortes, les grains qu'ils ont en abondance; ce qui donne lieu de croire qu'on aprehende quelque rupture sur la frontiere de Perse, d'autant plus qu'on aprend qu'un Corps considerable de Turcs est en pleine marche de ce côté-là pour s'embarquer sur la *Mer Noire*, afin de se rendre aux environs de *Bender*, dont la Garnison est presentement des plus forte; & que d'ailleurs une nouvelle Ambassade des Tartares-Calmuques arrivée tout recemment à *Petersbourg*, a été entr'autres chargée de donner avis à la Czarine que les Tartares soumis à la Porte-Ottomane, ont reçu ordre de se trouver vers la mi-Avril dans un certain Rendez-vous, au nombre de 60. ou 70. mille.

III. On voit arriver tous les jours des Exprés de *Moscou*, de *Vienne* & de *Berlin* avec des dépêches, qui occasionnent diverses conferences secrettes, à l'issuë desquelles ils sont renvoyés, chargés de Reponses convenables. La joye des Habitans de *Petersbourg* causée par l'arrivée de leur Souveraine, est inexprimable; il se passe peu de jours qu'on n'en voye les témoignages, par quelques démonstrations publiques; & selon toute aparence, elle sera de longue durée, par le long séjour que S. Maj. Cz. a résolu de faire en cette Ville. Tous les Ministres étrangers y ont fait conduire leurs bagages; & les Députés du Commerce & ceux de divers autres Colleges

leges s'y sont aussi rendus de *Moscou*. La Princesse de Mecklembourg a pris le titre d'Altesse Imperiale, & sa Maison a aussi été considerablement augmentée; mais on ne parle plus de son mariage dont on a fait mention dans le Journal du mois de Février dernier.

IV. *Suede*. Le 3. Février on celebra à la Cour l'anniversaire de la naissance de la Reine qui entra ce jour-là dans sa quarante-cinquiéme année: Leurs Majestés reçurent à ce sujet les complimens ordinaires de la Noblesse & des Ministres étrangers: Ceux de France & de Dannemarc ont donné alternativement là-dessus des festins magnifiques, que L. M. & le Prince Maximilien de Hesse-Cassel ont chaque fois honoré de leur presence.

Le Comte de Gallowin, Ministre de Russie, devoit partir vers le milieu de ce mois pour aller trouver sa Cour à *Petersbourg*: Son Exc. avoit reçu des dépêches sur la fin de Janvier, qu'elle alla d'abord communiquer au Comte de Horn; on ignore ce qu'elles contiennent; on les dit pourtant de grande importance. Le Roi a résolu conjointement avec le Sénat de continuer la pension annuelle qu'on fait au Duc d'Holstein-Gottorp: le Prince Maximilien de Hesse-Cassel son frere ayant pris congé de S. M. & de la Reine son Epouse, est parti pour retourner à *Cassel*.

V. *Dannemarc*. L'accommodement des differends qui regnent depuis long-tems entre le Roi & la Ville de *Hambourg*, paroit plus éloigné que jamais: les ordres ont même été donnés à Mr. Staffelt, Colonel du Regiment des Gardes du Corps Dragons, de renforcer de 50. hommes les Troupes postées dans les avenuës de cette Ville-là, & de veiller exactement sur toutes les marchandises qui en sortiront.

Le

Le Roi tint le 17. Février un grand Conseil à *Frederixbourg*, où la Cour se tient toujours, sur des dépêches apportées de *Stockholm* par un Exprés: Mr. Schested eut ensuite une longue conference avec le Comte de Plelo, Ambassadeur de France, aprés laquelle on dépêcha un Courier à *Paris*: Il y a, dit-on, un Traité d'Alliance conclu entre L. M. Danoise & Suedoise, concernant la Garantie reciproque des Provinces qu'Elles possedent en Allemagne: Le bruit court aussi qu'on a mis sur le tapis un Traité de Commerce entre cette Couronne de Dannemare & les Etats Generaux des Provinces-Unies; que Mr. Coyman, Résident de L. H. P. a dépêché un Exprés à *La Haye*, pour leur demander de nouvelles instructions là dessus; & qu'à l'issuë d'un nouveau Conseil tenu par le Roi, l'on a ordonné à l'Amirauté de faire équiper en diligence plusieurs Vaisseaux de guerre & beaucoup de Fregates.

Le Prince Maximilien de Hesse-Cassel arriva le 29. Février de *Stockholm* à *Copenhague*, où il fut reçu avec de grandes marques de distinction par divers Seigneurs de la Cour, qui le traiterent ensuite trés-splendidement à dîner. S. A. S. alla le lendemain saluer Leurs Maj. & toute la Famille Royale à *Frederixbourg*, qui lui firent un accueïl trés-gracieux. Le Roi la retint même à sa table, où tous les Ministres d'Etat & plusieurs autres personnes de distinction furent conviés. Aprés le repas ce Prince prit congé de L. M. & revint à *Copenhague*. Le 2. il rendit visite à la Princesse Sophie-Hedwige, au Château de *Charlottenbourg*: il soupa le soir chez le Comte de Rantzau, & sur les 2. heures aprés minuit il partit pour continuer son retour en Allemagne. Pendant le sejour qu'a fait ici S. A. S. elle a été servie d'un des Carosses du Roi, & de plusieurs de ses Domestiques.

A R-

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

I. LOndres. Voici les deux Adresses de la Chambre des Seigneurs, & de celle des Communes, qui ne pûrent trouver place dans notre dernier Journal ; elles furent presentées au Roy, l'une le 25. & l'autre le 26. Janvier, toutes deux pour remercier Sa Majesté des Harangues qu'Elle prononça de son Trône lors de l'ouverture de la Séance du Parlement.

Adresse des Seigneurs au Roy.

TRE'S GRACIEUX SOUVERAIN.

NOus les trés-obligés & fidéles sujets de Vôtre Majesté, les Seigneurs spirituels & temporels assemblés en Parlement, venons avec des cœurs pleins d'affection & de reconnoissance, faire les humbles remerciemens de cette Chambre, pour la trés gracieuse Harangue que V. M. a prononcée du Trône.

Nous paroitrions insensibles à nôtre propre bonheur & inattentifs à l'honneur de cette Nation, si nous ne demandions pas la permission à V. M., de la feliciter, sur ce qu'Elle a rendu à la Couronne de la Grande-Bretagne un si grand & si signalé instrument du rétablissement & de l'assurance de la tranquillité generale de l'Europe, & cela d'une maniere la plus avantageuse & honorable à ce Royaume. C'est le succés,

que

que nous devons toujours justement attendre des mesures de V. M., qui avance continuellement le veritable interêt de vôtre Peuple, assistée du Conseil & du soulagement du Parlement Britannique.

Il a plû gracieusement à V. M., de faire une recapitulation des divers Traités & Negociations projettés & poussés pendant plusieurs années, pour l'ajustement des differents interêts & des vûës des grandes Puissances de l'Europe, qui quoique dirigés avec la plus grande sagesse & justice à une fin si désirable, ont pendant une longue scene de violentes contestations, rencontré ces délais inévitables, dont il a plû à V. M., par une pure tendresse pour ses sujets, & par inquiétude pour leur bonheur, de témoigner du Thrône si souvent son regret. Nous avons à present la grande satisfaction de voir, que ces grandes difficultés & ces interêts differents, contraires au bien public & les uns aux autres, ont en diverses manieres par les sages changemens de V. M. dans les differentes conjonctures critiques, par la conciliation des pretentions & demandes mutuelles, ou par le renversement & la desunion des Ligues & conventions dangereuses, & sur tout par la perseverance non interrompuë à maintenir les droits & possessions de ce Royaume, servi & contribué au grand ouvrage de la paix, que V. M. a travaillé si long-tems à nous procurer, & a presentement si heureusement accompli.

Les difficultés, que rencontra l'exécution du Traité de Seville, *sans en venir à une entiere rupture, & sans se reposer sur l'évenement incertain de la guerre, qui inspire aux uns une juste crainte & aprehension, de secrettes esperances, & même de l'audace aux autres, sont entierement levées, du consentement de ces Princes, qui seuls croyent être en droit de s'y opposer, & qui même sont devenus Parties dans l'exécution de ce Traité; Et les heureuses suites des mesures de*

V. M. sont telles, que la guerre la plus heureuse, dont (comme l'experience nous l'enseigne) les Vainqueurs ne retirent pas toûjours l'avantage, n'auroit pû aux dépens du sang & des trésors de cette Nation, produire que cette tranquillité & cette juste balance du pouvoir que V. M. a établi par des négociations & de justes & honorables Traités.

Vôtre Majesté a non seulement donné une paix immédiate à ses Royaumes, & éteint cette flamme qui devoit bientôt embraser l'Europe; Mais aussi en finissant ce glorieux dessein, Elle a porté ses grandes vûës plus loin, en faisant & concluant le dernier Traité de Vienne, par lequel les dangers qui paroissoient trop évidenment devoir resulter des nouveaux differends & broüilleries sur des évenements futurs, sont obviés & prevenus autant que la prudence humaine peut le permettre, sans entrer dans aucuns engagemens contraires aux precedents Traités, ou sans attenter à agrandir ou abaisser aucune Puissance; Et c'est de cette heureuse situation des affaires, que nous devons raisonnablement esperer, qu'en soutenant & défendant comme nous le devons le Gouvernement de V. M. en dedans du Royaume, la Grande-Bretagne, au lieu d'être embarrassée dans des troubles & broüilleries, participera avec nos Alliés en sûreté, commodément & avec honneur, aux heureux avantages d'une paix generale.

Les actions de V. M. avoient déja publié la Déclaration qu'il a plû à V. M. suivant sa grande bonté, de faire du Trône, que la sûreté de la Couronne & du Peuple est mutuelle, & que leurs interêts sont inséparables. Ceci nous met dans la plus grande obligation d'assûrer V. M., qu'en nous acquitant de la confiance mise en nous, nous procederons avec tant de moderation & d'un zéle unanime pour le bien public; tel qu'il convient à une Chambre du

Par-

Parlement obligée & affectionnée au Prince qui les gouverne, pleinement convaincuë que nos droits & libertés dépendent de la force & de la sûreté du Gouvernement de Vôtre Majesté, & s'efforçant en quelque maniere de mériter les benedictions dont nous joüissons.

Réponse du Roy.

MYLORDS,

JE vous remercie de cette fidéle & affectionnée Adresse. Comme les interêts de mon Peuple & la sûreté de la Paix & de la balance du pouvoir en Europe, sont le principal objet de mes soins, la satisfaction que vous témoignez du succés de mes efforts, ne peut que m'être extrêmement agréable.

Vous pouvez compter sur ma faveur & sur ma protection; Et je suis persuadé, que je puis toujours me reposer sur vôtre devoir & sur vôtre soutien.

Adresse de la Chambre des Communes.

TRE'S GRACIEUX SOUVERAIN,

NOus les trés-soumis & fideles Sujets de vôtre Majesté, les Communes de la Grande-Bretagne, assemblés en Parlement, demandons la permission de rendre à Vôtre Majesté, nos trés-humbles remerciemens, pour vôtre trés-gracieux discours prononcé du Trône.

C'est la plus grande satisfaction pour vos fideles Communes, de voir la tranquillité generale de l'Europe rétablie par le crédit & l'influence de V. M., dont il revient une trés-grande gloire à la Couronne de la Grande-Bretagne, & qui est de consequence à

la Nation Britannique, l'honneur & l'interêt desquels sont toujours inséparables.

Nous sommes entierement persuadez, que les Traités dans lesquels V. M. est entrée, n'ont été faits dans d'autres vûës, que de maintenir la balance du pouvoir dans l'Europe, & mettre à couvert les possessions de la Couronne de la Grande-Bretagne, & tous les droits & privileges, que nous sommes en droit de prétendre; Et nous reconnoissons avec gratitude la sagesse & la bonté de V. M., en nous procurant tous ces avantages, sans les fraix & les hazards d'une guerre.

Nous sommes fort sensibles aux grandes difficultés que V. M. a rencontré, en conduisant un si grand & si glorieux ouvrage à une si heureuse fin. Les grands obstacles, procedans de diverses prétentions & jalousies durant le cours de ces négociations, qui paroissoient invincibles, sont par la prudence & la constance de V. M. surmontés, & dans un tems qu'une guerre paroissoit inévitable, l'établissement de la Succession de Dom Carlos dans les Etats de Toscane *& de* Parme, *a été tranquillement accompli, & la tranquillité generale de l'Europe conservée par le poids & le crédit des négociations de V. M.*

Par ce moyen V. M. a débarassé non seulement cette Nation, mais toute l'Europe, de l'état incertain où nous avons été plusieurs années, & cela par des moyens les plus honorables à V. M., conformes aux engagemens précedens, & sans le moindre préjudice à aucun Prince ou Puissance de l'Europe. Et nous assûrons humblement V. M., qu'ayant le plus grand sentiment des grandes benedictions, dont nous avons joüi pendant le cours du regne de V. M., & combien nôtre present bonheur est dû à vôtre amour & soin paternel pour vôtre Peuple, nous voulons aussi avec la plus grande joye accorder les Subsides nécessaires

pour

pour le service de l'année courante ; & V. M. trouvera toujours de nôtre part les mêmes retours de devoir & de gratitude, que les meilleurs Rois peuvent attendre des Sujets les plus soumis, pleinement convaincus que vôtre heureux Gouvernement n'a d'autre but que la protection & la prosperité de vôtre Peuple.

MESSIEURS,

JE vous remercie de cette respectueuse & fidèle Adresse. Je ne doute point de la continuation de vôtre zéle & affection, & de vôtre confiance en moi ; Et vous trouverez toujours, que mes vûës tendent à l'honneur, à l'interêt, & à la sûreté de ma Couronne & de mon Peuple.

Du 28. Janvier où nous laissâmes le mois passé les Chambres du Parlement, on ne voit pas qu'il se soit passé rien de fort considerable jusqu'au 4. Fevrier, que celle des Communes se rassembla ; elle aprouva alors en grand Comité une résolution prise le premier du même mois, d'employer 8000. Matelots au service de la Flotte, pendant l'année courante, à raison de 4. livres sterlings par mois pour chacun ; elle résolut aussi d'accorder 212885. liv. sterl. 7. schelins & 6. deniers, pour l'ordinaire de la Flotte pendant cette année 1732., y compris la demie-paye pour les Officiers de la Marine, 10000. liv. sterl. pour l'entretien de l'Hôpital de *Greenwich* ; 82715. liv. sterl. un schelin & 6. den. pour les dépenses de l'Artillerie, au service de terre, pendant la même année ; & 3376. liv. 15. schel. & 9. den. pour les dépenses de l'extraordinaire de l'Artillerie de terre, ausquelles le Parlement n'avoit pas encore pourvû. Ces résolutions furent aprouvées *Journal du Parlement.*

prouvées le lendemain par cette Chambre : On y resolut le 6. d'accorder au Roi 653226. liv. sterl. 10. schelins pour la dépense de 17709. hommes, dont les Garnisons de la Grande-Bretagne & des Isles de *Jersey* & de *Guernsey*, seront composées cette année, & qui est le même nombre que celui de l'année derniere. Les résolutions prises le 8. furent, qu'on accorderoit encore à S. M. 160214. liv. sterl. 4. schelins & 11. den. pour l'entretien des forces & Garnisons dans les Plantations en Amerique, dans l'Isle de Minorque & à Gibraltar, & pour les provisions de celles d'Annapolis-Royale, Censo, Plaisance & Gibraltar ; 25346. liv. sterl. & 2. schelins pour l'entretien des pensionnaires de Chelsea pendant l'année courante ; 11258. liv. sterl. 10. schel. & 8. den. pour quelques dépenses extraordinaires, & services rendus l'année derniere, & ausquelles le Parlement n'avoit pas pourvû. Le tout fut agréé le 12. suivant ; le lendemain les Communes en grand Comité sur les moyens de lever le subside, resolurent que les Droits sur le Malt, le Mum, le Cidre & le Poité seroient continués depuis le 4. Juillet de la presente année, jusqu'au 5. du même mois 1733. & elles ordonnerent que le 20. on continueroit à déliberer sur la levée du Subside ; ce qui fut pareillement agréé le jour suivant, & l'on ordonna d'en porter un Bil.

Les Comtes de Schaftsbury & de Crawford prêterent le 20. les sermens ordinaires dans la Chambre des Seigneurs, & y prirent séance selon leur rang, le premier en la place du feu Comte son pere, & l'autre comme ayant été élu pour remplir celle d'un des seize Pairs d'Ecosse, vacante par la mort du Comte de Loudown ; & la Chambre aprés avoir lû quelques Requêtes, & oüi une Cause seulement s'ajourna au 22. ; mais il fut proposé ce jour-

jour-là dans celle des Communes, que le Droit sur le Sel fait dans les Pays étrangers, accordé pour un certain terme, de même que d'autres Droits additionnels finissans le 25. Decembre 1730., vieux stile, seroient renouvellés pour trois ans, à commencer du 5. Avril; cela passa a la pluralité de 225. contre 186. voix; on y resolut aussi que la taxe sur les Terres, Maisons, Pensions, Emplois &c. pour l'année courante, ne seroit en Angleterre que d'un schelin, au lieu de 2. schelins par livre sterl., & à proportion en Ecosse, & cela fut de même agréé aprés le raport qui en fut fait par le Chevalier Turner.

La résolution des Communes en grand Comité sur le Subside, fut le 22. que la somme de 123580. liv. sterl. 2. schelins 5. sols & demi accordés pour l'année 1731., & qui n'ont pas été employés, seroient appliqués à faire bon le Subside accordé pendant cette Session du Parlement. On a lû ensuite pour la premiere fois le Bil pour punir les Mutins & les Deserteurs: Dans les Sessions des jours suivans on ne fit qu'agréer la résolution ici mentionnée, & à faire la lecture de divers Bils particuliers. Les Seigneurs résolurent le 28. de presenter une Adresse au Roi pour le prier de faire remettre devant eux un état general des dettes nationales, telles qu'elles étoient le 31. Decembre 1730. & le même jour 1731. vieux stile; ils lûrent alors pour la premiere fois un Bil des Communes pour rendre plus efficaces les Loix, afin d'exclure de leur Chambre les personnes qui ont des Charges ou des pensions de la Cour; c'est ce Bil qui a souffert jusqu'ici le plus de contradiction & de débats de la part de quelques-uns des principaux Membres; les Communes l'avoient passé trois fois; les Seigneurs de leur côté l'avoient déja deux fois rejetté sans en faire la lecture;

cture ; mais enfin la question fut agitée, si on liroit ce Bil pour la troisiéme fois, & la négative l'emporta de 95. contre 40. voix ; de sorte qu'il fut absolument rejetté.

Il ne se fit rien de remarquable dans les Chambres jusqu'au 5. Mars, qu'on ordonna dans celle des Communes de porter un Bil pour expliquer, corriger & rendre plus efficace un Acte passé la neuviéme année du Regne de la Reine Anne, intitulé, *Acte pour assurer la liberté du Parlement, en mieux qualifiant les Membres qui doivent avoir séance dans la Chambre des Communes.* Les Seigneurs y envoyerent le même jour un Message, portant qu'ils avoient aprouvé le Bil des Communes sur le Malt &c. sans y faire aucun changement ; Cet Acte a eu depuis le consentement Royal qui a aussi été donné à divers Actes particuliers.

II. L'on est ici dans l'opinion que le Roy ira sur la fin de Mai, faire un tour dans l'Electorat d'Hannover ; que Sa Majesté enmenera avec Elle le Duc de Cumberland, pour le laisser dans ce Pays-là, & que Son Altesse, aprés avoir atteint l'âge de 14. ans, y sera déclaré Chef de la Régence. On a levé pour le divertissement de ce jeune Prince une Compagnie de Grenadiers, dont il n'a voulu être que Caporal : elle n'est composée pour le present que de 12. Soldats, tous jeunes Gentilshommes de distinction, d'un Capitaine qui est le fils du Colonel Cathcart, & d'un Sergent, mais elle doit être augmentée du double. Cette Compagnie, habillée de la même maniere que le second Regiment des Gardes à pied, a été presentée à L. M. qui ont paru fort satisfaites de leur belle parade. Le Duc de Cumberland prend tous les jours beaucoup de plaisir à mettre ses gens en faction, & à les en relever.

III. Le Roy, conjointement avec les Seigneurs

Etats

Etats Generaux des Provinces-Unies, a accordé des Passeports nécessaires, pour deux Vaisseaux Ostendois, qui doivent aller aux Indes Orientales, selon un des Articles du Traité de Vienne, auquel on vient d'aprendre que L. H. P. ont accedé, & que l'Acte de cette Accession fut signé à *La Haye* le 20. Février, par les Ministres de Sa Maj., & de Hollande. Le Lord Harrington a délivré depuis ces Passeports, au Comte de Kinski, qui les envoya d'abord à *Ostende* par un Exprés.

IV. Le Comte de Chesterfield, est revenu de *La Haye*, où il avoit été Ambassadeur Extraordinaire de cette Couronne ; & le 6. Mars s'étant rendu au Palais de *St. James*, il eut l'honneur de saluer le Roy & de lui presenter ses Lettres de Recréance, & ce Monarque le reçut fort gracieusement : on parle de Mr. Guillaume Finch pour aller remplir la même Ambassade ; & que le Comte de Portmore ira à *Livorne*, complimenter de la part de Sa Majesté l'Infant Dom Carlos nouveau Duc de Parme, sur son heureuse arrivée dans ses Etats. Ce dernier Seigneur a fait present depuis peu d'un de ses beaux Coureurs estimé 400. livres sterl. au Comte de Kinski, Ministre de l'Empereur.

V. On a reçu avis que le *Duc de Lorraine*, le *Prince d'Orange*, & le *Bedford*, Vaisseaux appartenans à la Compagnie des Indes Orientales, firent voile des Dunes, pour ce Pays là sur la fin de Février avec un vent favorable ; & que le *Marlborough*, & le *Greenwich*, destinés tous deux pour *Bombay*, faisoient état de se rendre incessanment de *Gravesend* aux Dunes, pour les suivre aussi avec toute la diligence possible, sur les ordres qu'ils ont reçu là-dessus.

VI. Enfin le Comte Ughi a fini le rôle qu'il étoit venu joüer à *Londres*, par une évasion subite

arrivée

arrivée la nuit du 12. au 13. Février. Ce Noble Avanturier dont on a parlé plus d'une fois dans ces Journaux, laisse en cette Ville sept à huit mille livres sterlings de dettes, outre le souvenir de son caractere singulier, qui fait le sujet de presque tous les entretiens : Il suffit pour en donner une idée, de dire entr'autres-choses, que la veille de son départ il envoya chez plusieurs Seigneurs & Dames des Billets, par lesquels il les prioit de lui faire l'honneur de se trouver à une Assemblée, & à un Concert de musique qu'il y auroit chez lui le lendemain à six heures du soir. La plûpart des Conviés s'y rendirent alors ; mais ayant trouvé visage de bois, ils furent obligés de retourner sur leurs pas. Ceux qui avoient eu vent de la retraite de nôtre Comte, & qui pour cette raison n'étoient point allés chez lui, firent le lendemain par raillerie de grands complimens aux personnes qui s'y étoient renduës, sur le plaisir qu'elles avoient eu dans sa maison. Cette avanture a beaucoup diverti la Cour ; l'on en forme même une Comédie, qui doit être intitulée ; *Le Comte Ughi au naturel.* On croit que ce Comte a passé en Hollande, d'autant plus qu'il y avoit remis des effets, quatre ou cinq jours avant son évasion.

VII. *Hollande. La Haye.* Ce fut dans une Conference que le Comte de Sintzendorff, Ministre Plenipotentiaire de l'Empereur, & le Comte de Chesterfield, Ambassadeur Extraordinaire du Roy de la Grande-Bretagne, eurent le 20. Février avec les Seigneurs de la Régence, qu'on signa enfin l'Acte d'Accession de L. H. P. les Etats Generaux au dernier Traité de *Vienne* ; Mr. Siegman, Secretaire de Légation de Sa Maj. Imp. partit d'abord aprés en poste pour aller porter cette agréable nouvelle à la Cour de *Vienne*, & Mr. Hammond, Gentilhomme du

Comte

Comte de Chesterfield, l'alla aussi porter à *Londres*.

Le 25. le Comte de Chesterfield, alla chez le Baron de Milan Visconti, Président de Semaine des Etats Generaux pour la Province d'Utrecht, lui délivrer ses Lettres de rapel, avec un trés-beau Mémoire, par lequel cet Ambassadeur prenoit congé de Leurs Hautes Puissances.

Vers le midi Mr. de Milan Visconti, se rendit en ceremonie à l'Hôtel de ce Ministre, pour lui souhaiter un heureux voyage de la part de L. H. P. Son Excel. a reçu depuis le present ordinaire d'une chaine d'or avec sa médaille, de la valeur de 6000. florins; l'on a aussi remis à son Sécretaire une médaille estimée 600. florins, & le 29. elle partit de *La Haye* pour aller s'embarquer à *Rotterdam*, à bord du Yacht nommé le *Guillaume & Marie*, aprés avoir fait ses adieux à tous ses amis.

VIII. *Pays-Bas.* Les Etats de Brabant ont obtenu un Octroi de l'Empereur pour négocier six millions de florins, dont la plus grande partie doit être employée à payer le Capital de l'Hypotheque que la Hollande a sur les Bureaux de l'Escaut. Les Directeurs de la Compagnie d'Ostende ont aussi reçu un Decret de Sa Maj. qui leur enjoint de ne plus faire aucun Commerce aux Indes Orientales; & depuis que l'on a remis à ces Messieurs les Passeports venus de *Londres* pour les deux Vaisseaux, qui doivent aller dans ce Pays-là chercher tous leurs effets, il y a eu a Anvers une Assemblée des Interessés à cette Compagnie avec les Directeurs, où l'on délibera sur les instructions qu'on donneroit aux Capitaines de ces deux Bâtimens. La vente qui s'est faite à Hambourg des Marchandises de l'*Apollon*, a produit 900000. florins.

Le Prince de la Tour & Taxis est parti en poste de *Bruxelles*, pour aller à la Cour de Vienne, remercier

mercier S. M. Imp. de ce qu'Elle l'a honoré du Collier de l'Ordre de la Toison d'or. Le Pere Robert de Ste. Anne, General des Carmes déchaussés & Flamand de naissance, y arriva au contraire de *Rome* le 4. Mars, pour visiter les Couvents de son Ordre qui sont en cette Ville, & dans tous les Pays-Bas Autrichiens : il fut rencontré hors la Ville par un Carosse à six Chevaux du Comte de Viscomti, Grand Maître & premier Ministre de la Serenissime Archiduchesse Gouvernante, & par ceux de plusieurs Seigneurs du Pays, tous de même attelés de six Chevaux.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Naissances, Mariages & Morts des Princes & autres Personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. NAissances. Le 8. Février la Duchesse d'Ancaster accoucha heureusement d'un fils à *Londres*.

La nuit du 9. au 10. Madame l'Epouse du Comte George-Auguste d'Erbach mit aussi un fils au monde, au grand contentement de toute sa famille.

II. *Mariages*. Mr. Philippe Southcot, fils du Chevalier Baronnet de ce nom, a épousé à *Londres* la Duchesse doüairiere de Cleveland, qui lui a donné en mariage 50000. livres sterlings.

Le 26. Fevrier Mr. de Haken épousa à *Potzdam* en presence du Roi de Prusse, de toute sa Cour, & de S. A. R. le Duc de Lorraine, Mademoiselle Creutz, fille du Ministre d'Etat de ce nom, qui lui apporte en mariage 50000. roubles.

Il y a à *Paris* un double mariage sur le tapis, sçavoir, du Duc de Mortemar, & du Duc de la Roche-

Rochechouart son fils, avec Madame de Combourg & Mademoiselle sa fille. Le Marquis de Roussy, fils du Comte de Roye, Lieutenant General des Galeres de France, va aussi bientôt épouser Mademoiselle de la Rochefoucault, fille aînée du Duc de la Rochefoucault, Grand-Maître de la Garderobe, & le Roi a déja donné à ce Marquis le titre de Duc d'Anville, en faveur de son mariage.

Un mariage est encore conclu à *Petersbourg* entre Mr. de Biron, frere du Grand Chambellan de la Czarine, & Major du Regiment de ses Gardes du Corps Ismaïlouski, avec la Princesse de Menzikoff, fille du Prince de ce nom, qui est mort en exil en Siberie; les fiançailles de ce couple se firent le 14. Fevrier dans le Palais de Sa Maj. Cz., qui leur fit l'honneur de faire l'échange des bagues nuptiales. La Princesse de Menzikoff est un des plus riches partis de la Russie, si la Czarine fait present à Mr. de Biron, en faveur de son mariage, des terres confisquées au feu Prince de Menzikok, comme le bruit s'en repand: c'est cette Princesse qu'on avoit destiné en premier lieu pour épouse au défunt Czar Pierre II.

III. *Morts.* La Duchesse de Monmouth née Comtesse de Buclugh, doüairiere en premieres nôces du Duc de Monmouth, fils naturel du Roi d'Angleterre Charles II., mourut à *Londres* le 7. Fevrier âgée de 87. ans, & aprés une longue maladie. Elle a eu de son premier mariage deux fils, sçavoir, Jacques d'Alkeit, pere du present Comte de ce nom, & Henri Comte de Deloraine. En 1688. Elle épousa en secondes nôces Charles Lord Cornvallis, & laissa de ce second mariage un fils & deux filles.

Le Lord Carpenter est aussi mort dans la même Ville à l'âge de 74. ans. Il étoit le plus ancien des Lieutenans Generaux des Armées de la Grande Bretagne,

tagne, Colonel d'un Regiment de Dragons, & Gouverneur de l'Isle de Minorque. Il est succedé dans ses Titres & ses Biens par son fils unique, qui est Lieutenant-Colonel de la troisiéme Compagnie des Gardes du Corps.

Le 8. mourut encore dans la même Ville le Comte de Bothmar, premier Ministre pour les affaires de l'Electorat d'Hannover. Il laisse dans les fonds publics de Londres 80000. livres sterlings, & plus de 200000. mêmes livres dans les Pays étranges.

Messire Jean Devins Dagoust de Montauban, Lieutenant General des Armées du Roi de France, Gouverneur de Brouage, est mort à *Paris* dans la 92. année de son âge; de même que Messire Charles d'Hosier, Juge des Armes de France &c. Madame la Marquise d'Harcot; & Mr. Jean-Baptiste de Miromenil, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine & Abbé de St. Urbain, Diocese de Châlons.

L'Evêque de Poitiers, Messire Claude de la Poype, a payé le tribut à la nature dans son Diocese. C'est l'Abbé de Foudras, Comte de Lion, qui lui succede, ayant été fait Coadjuteur de cet Evêché il y a quelques années.

La mort enleva vers le milieu de ce mois à *Cothen* la Princesse Epouse du Prince d'Anhalt-Cothen née Comtesse de Promnitz.

Le Comte de Palfi, General des Armées de l'Empereur, est mort en Hongrie.

Le 28. mourut à *Paris* à l'âge de 85. ans Damé Marie Renée de Berthemont, veuve de Messire Gilbert Colbert de St. Pouanges, qui a été Commandeur & Grand Tresorier des Ordres du Roy.

Mr. de Chirac termina une même carriere à *Marly*, le 1. Mars: il étoit premier Médecin du Roy, Surintendant du Jardin Royal des Plantes, & Associé de l'Academie des Sciences. FIN.

Fautes à corriger au mois de Mars.

Page 181. ligne. 27. *au* lisez *pour*. page 219. lig. 2. *à* lisez *dans*.

TABLE
DES ARTICLES
Du mois d'Avril 1732.

ARTICLE I. *Litterature.* 233
ARTICLE II. *Espagne.* 247
ARTICLE III. *Italie.* 255
ARTICLE IV. *France.* 269
ARTICLE V. *Allemagne & Turquie.* 277
ARTICLE VI. *Pologne & Nord.* 288
ARTICLE VII. *Angleterre, Hollande & Païs-Bas.* 295
ARTICLE VIII. *Naissances, Mariages & Morts.* 306

Extractum extensionis Privilegii Impressorii Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, ad sexennium.

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus, seriò firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andreæ Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum uæ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines, simili aliove charactere aut formâ excudere, recudere, vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citra supranominati Andreæ Chevalier consensum, audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium, & insuper mulctæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo, & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 20. Martii 1727. Infrascripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. P. W. NOB. DOM. DE GEORGENTHAL.